



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

12^e séance plénière

Lundi 1^{er} octobre 2007, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Srgjan Kerim (Ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Tzipi Livni, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël.

M^{me} Livni (Israël) (*parle en anglais*) : Il y a 3 000 ans, le peuple israélien a entrepris le voyage qui l'a mené de l'esclavage en Égypte à l'indépendance en terre d'Israël. La Bible nous dit qu'au cours de ce voyage vers la liberté il a fait une étape cruciale, lorsqu'il a reçu les Dix Commandements sur le Mont Sinaï.

Alors que l'Assemblée générale se réunit cette année, le peuple juif se souvient de ce voyage historique, en célébrant la fête de Souccot. Et chaque année, en cette période, notre peuple se rappelle que la longue marche vers la liberté exige l'acceptation des valeurs fondamentales de l'humanité.

Depuis 60 ans, depuis la renaissance de notre État sur notre ancienne patrie, avec Jérusalem à son cœur, nous n'avons pas perdu de vue ce principe. Les valeurs essentielles de tolérance, de coexistence et de paix qui sont au cœur de toute démocratie doivent être protégées au sein des sociétés et promues entre elles. Telle est la vocation de notre génération.

Le conflit dans notre région est animé par ceux qui rejettent ces valeurs fondamentales – ceux qui recherchent le pouvoir sans responsabilités, ceux dont l'objectif n'est pas de réaliser leurs propres droits mais de refuser ces droits à autrui. Le cœur de ce conflit n'est pas une question de territoire, c'est une question de valeurs.

Il y a bien sûr une dimension territoriale à notre différend. Nous le savons et, comme nous l'avons prouvé par le passé, nous sommes prêts à faire les compromis territoriaux qu'implique une paix durable. Mais nous savons aussi, surtout après nous être retirés du Liban et de Gaza, qu'un retrait territorial n'apportera pas en soi la paix, à moins de nous attaquer à l'opposition fondamentale de valeurs qui sous-tend le conflit.

Israël est peut-être en première ligne de la bataille, mais cette lutte n'est pas seulement la nôtre. C'est une bataille mondiale. L'idée selon laquelle cette bataille était un enjeu local, limité à des régions isolées, s'est effondrée ici, dans cette ville, en même temps que les tours jumelles, un matin de septembre il y a six ans. Aujourd'hui il est clair que les extrémistes mènent une guerre sanglante contre les civils et les communautés, contre les cœurs et les esprits, aux quatre coins du monde.

Et il est clair, aussi, que le conflit du Moyen-Orient n'est pas la cause de ces visées extrémistes mondiales, mais une conséquence de celles-ci. Certes,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



il appartient aux parties au Moyen-Orient de régler leur conflit politique, et Israël, pour sa part, souhaite le faire. Mais pour que le succès soit réel et durable, les pays du monde doivent être des partenaires dans une lutte mondiale commune contre l'extrémisme et le terrorisme qui alimentent le conflit, et ce dans leur propre intérêt, pas seulement le nôtre.

C'est dans cet esprit que j'aimerais parler aujourd'hui du règlement de notre conflit particulier, mais aussi de la bataille plus vaste qui est menée aujourd'hui – la bataille qui nous touche tous. Cette bataille est mondiale, non seulement parce qu'elle vise des civils partout, mais aussi parce que les extrémistes ont pris pour cible les piliers fondamentaux de toute société moderne : la démocratie, la tolérance et l'éducation. Ce sont les nouveaux champs de bataille du XXI^e siècle, et c'est dans ces domaines, plus que dans tout autre, que se décidera l'avenir de notre monde.

Je crois en la démocratie. Je crois en son pouvoir extraordinaire de produire des sociétés libres et pacifiques fondées sur le respect des droits de l'homme. La démocratie est un grand idéal, mais un idéal vulnérable.

Aujourd'hui, dans différentes parties du monde, des extrémistes, ennemis des idéaux mêmes de la démocratie, s'engagent dans le processus démocratique, non pas pour renoncer à leur programme de violence, mais pour le faire avancer. Comme un porte-parole d'Al-Qaida l'a déclaré récemment : « Nous nous servons de votre démocratie pour détruire votre démocratie ». C'est là un avertissement qui nous concerne tous.

Il est temps de récupérer la démocratie et donc, pour commencer, de rejeter ceux qui en abusent. Une démocratie véritable, ce sont d'abord des valeurs, avant d'être le vote. Aucune vraie démocratie sur la Terre n'autorise des milices ou des groupes armés aux programmes racistes ou qui prônent la violence à participer à des élections. Mais d'aucuns – et le fait est troublant – pratiquent une politique de deux poids deux mesures, exigeant des normes élevées dans leur propre pays, mais les oubliant à l'extérieur. De violents extrémistes qui ne pourraient jamais briguer un poste dans certains pays sont traités en politiciens légitimes lorsqu'ils sont élus ailleurs. Ainsi, nous donnons les moyens d'agir à des personnes qui recourent à des moyens démocratiques à des fins antidémocratiques. Et

nous renforçons le pouvoir de personnes qui non seulement sapent leur société, mais menacent la nôtre.

Aujourd'hui, depuis cette tribune, j'appelle la communauté internationale à adopter, au niveau mondial, ce que les démocraties appliquent au niveau national : un ensemble de normes universelles aux fins d'une participation à de véritables élections démocratiques. Nous avons besoin d'un code démocratique universel qui exige de tous ceux qui recherchent la légitimité du processus démocratique qu'ils respectent les principes tels que le monopole de l'État sur le recours légitime à la force, le rejet du racisme et de la violence, et la protection des droits d'autrui.

L'objectif de ce code universel n'est pas de nous dicter nos valeurs ou d'étouffer les voix légitimes avec lesquelles nous pourrions être en désaccord. L'objectif est de protéger nos valeurs démocratiques fondamentales contre les personnes déterminées à utiliser le système démocratique contre lui-même; et d'indiquer clairement que la participation au processus démocratique n'est pas simplement un droit – c'est aussi une responsabilité.

Je sais qu'il peut être très tentant d'engager le dialogue avec des extrémistes. Cela pourrait ressembler à une promesse de calme et de stabilité. Nous pourrions espérer qu'en nourrissant le fauve, nous allons peu à peu l'amadouer. En tant que sociétés libres, nous nous enorgueillissons, à juste titre, de notre respect de la différence et de la diversité. Mais nous ne rendons pas service à la diversité lorsque, en son nom, nous tolérons l'intolérance.

L'expérience amère a montré que se concilier les bonnes grâces des extrémistes est une solution à court terme qui, à la longue, nous coûtera cher. Il faudrait plutôt mettre des groupes tels que le Hamas et le Hezbollah devant un choix clair : la violence ou la légitimité. Ils ne peuvent pas avoir les deux. Et c'est le même choix catégorique qu'il faut présenter au régime radical de l'Iran.

Aucun État responsable ne nie que l'Iran soit le parrain le plus important du terrorisme. C'est une des sources principales d'instabilité et de conflit en Iraq, au Liban, en Palestine et dans l'ensemble du Moyen-Orient; et c'est l'ennemi de la coexistence arabo-israélienne. Tout le monde reconnaît que l'Iran nie l'Holocauste et dit ouvertement qu'il souhaite rayer un État Membre – le mien – de la carte du monde. Et tout le monde convient que, en violation des résolutions du

Conseil de sécurité, il cherche activement à acquérir les moyens de réaliser cet objectif.

Mais il y a encore des personnes qui, au nom du consensus et de la concertation, continuent de faire obstruction aux mesures urgentes qui doivent être prises pour mettre fin aux ambitions maléfiques de l'Iran. Trop nombreux sont ceux qui voient le danger mais qui passent négligemment à côté, dans l'espoir que quelqu'un d'autre s'en chargera. Et nous devons nous demander ce que vaut une organisation qui est incapable de prendre des mesures effectives face à une agression directe lancée contre les principes mêmes pour la protection desquels elle a été fondée.

Il est temps que l'ONU et les États du monde soient à la hauteur de leur promesse, « plus jamais ça », qu'ils disent : « ça suffit! », et qu'ils agissent maintenant pour défendre leurs valeurs fondamentales. Il est temps aussi de voir cette même conviction morale au Conseil des droits de l'homme, afin que cet organe devienne un bouclier qui protège les victimes des droits de l'homme, et non pas une arme au service de ceux qui les violent.

Israël n'a jamais cherché à éviter un vrai débat sur son bilan en matière de droits de l'homme, mais tant que le Conseil concentrera ses activités de manière incroyablement disproportionnée sur Israël, la force morale de l'ONU s'en trouvera affaiblie, et ce sont les victimes des violations atroces des droits de l'homme au Darfour, au Myanmar et partout dans le monde qui paient le prix de cet aveuglement.

Rien ne permet de mieux prévoir quel sera l'avenir d'une société que les leçons que nous enseignons à nos enfants. Malheureusement, nous voyons dans notre région des programmes télévisés dans lesquels des marionnettes de Mickey glorifient les attentats-suicide et où une fillette de 7 ans chante ses rêves de sang et lutte. La religion, au lieu d'être source d'espoir et de guérison spirituelle, est utilisée pour lancer un appel aux armes, et Dieu, encore une fois, est traîné sur le champ de bataille.

Il est temps de récupérer la religion auprès de ceux qui en ont fait une arme plutôt qu'un refuge. Il est temps de récupérer l'éducation auprès de ceux qui en font un instrument de haine plutôt qu'une opportunité. Comme toujours, la forme d'éducation la plus puissante, et la plus difficile, consiste à enseigner par l'exemple. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les jeunes générations attachent de la valeur à ce que nous-mêmes ne sommes pas prêts à protéger et à ce

dont nous ne sommes pas prêts à payer le prix. Et il y a un prix à payer : de la part du dirigeant qui doit résister à la pression de l'opinion; de la part de l'homme d'affaires qui doit renoncer à des perspectives économiques; de la part de l'enseignant et du guide spirituel qui doivent trouver la force intérieure d'enseigner la vérité et la tolérance dans un climat d'extrémisme et d'hostilité. À tous les niveaux de la société, il y a un prix à payer. Mais si nous ne le payons pas aujourd'hui, nous, et ceux qui nous suivront, aurons à payer demain un prix bien plus élevé.

Voilà à quoi je pense tandis que nous nous efforçons, aujourd'hui, d'avancer sur la voie de la réconciliation israélo-palestinienne. La réconciliation ne consiste pas à dire qui a eu tort ou raison par le passé. La réconciliation, c'est le partage d'une vision et d'une responsabilité communes tournées vers l'avenir. Ces derniers mois, le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas se sont engagés dans un effort sincère et authentique en vue de trouver le terrain d'entente le plus large possible propice à des accords politiques. Rien ne saurait remplacer le processus bilatéral. L'échec ne fait pas partie de nos options, mais c'est aux parties elles-mêmes de définir ce qui constitue le succès. Le fondement d'une paix véritable réside dans la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le monde partage cette vision, mais il importe aussi que cette vision englobe les deux principes de base qui en émanent.

Le premier de ces principes est : deux États, deux patries. De même qu'Israël est la patrie du peuple juif, la Palestine sera établie en tant que patrie des Palestiniens – réponse nationale au peuple palestinien – y compris les réfugiés.

Le deuxième principe est : vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. De même qu'une Palestine viable et prospère en Cisjordanie et à Gaza est dans l'intérêt d'Israël, un Israël en sécurité doit être dans l'intérêt des Palestiniens.

Le monde ne peut supporter un autre État terroriste.

Sur la base de ces principes, les parties peuvent définir une frontière commune et concrétiser la vision de deux États. Pour réussir, nous devons aspirer à un avenir plus radieux tout en surmontant les problèmes du moment et en tirant les leçons du passé. Il importe que les avancées que nous réalisons au moyen

d'accords politiques concrets s'accompagnent de changements sur le terrain, afin de montrer aux Palestiniens et aux Israéliens que notre engagement en faveur de la paix est réel et n'existe pas seulement sur le papier.

Ces derniers mois, Israël a pris des mesures concrètes pour instaurer un cadre plus favorable, et nous sommes prêts à faire davantage. Nous savons les épreuves que les Palestiniens vivent au quotidien. Nous savons également – trop bien même – le lourd fardeau que la terreur fait peser sur les Israéliens et notre obligation première de les protéger. Ensemble, nous pouvons changer les choses sans avoir à nous soumettre à la terreur.

Nous ne sommes pas naïfs. Nous sommes capables d'identifier les difficultés à surmonter et les ennemis de la paix qui nous barrent la route. Des avancées concrètes sont néanmoins possibles là où intervient un gouvernement palestinien réel, qui accepte les principes du Quatuor et s'acquitte, aux côtés d'Israël, des obligations énoncées dans la Feuille de route.

Alors que les parties prennent des risques au nom de la paix, nous comptons sur la communauté internationale ainsi que sur le monde arabe et musulman pour offrir leur appui et non pour dicter leurs conditions. Cet appui revêt plusieurs formes. Il s'agit de fournir une aide économique et politique au nouveau Gouvernement palestinien, favorable à la coexistence et résolu à jeter les fondations d'un État pacifique et prospère. Il s'agit d'entériner de manière claire et nette tous les accords politiques conclus entre les parties. Il s'agit de consolider et d'approfondir les liens régionaux et la coopération entre le monde arabe et Israël au fur et à mesure que nous avançons sur le chemin de la paix israélo-palestinienne. Enfin, il s'agit d'affronter quiconque veut nous empêcher de réussir.

Nous devons nous élever contre ceux qui n'éprouvent aucun respect pour la vie et la liberté humaine, contre ceux qui retiennent prisonniers les soldats Gilad Shalit, Udi Goldwasser et Eldad Regev, dont les familles se trouvent aujourd'hui à nos côtés et dont nous partageons les souffrances.

Nous devons nous élever contre ceux qui, après notre retrait de Gaza destiné à accorder une chance à la paix, ont choisi de détruire au lieu de construire et de lancer jour après jour des missiles contre les habitations et les écoles israéliennes.

Nous devons également nous élever contre ceux qui utilisent la démocratie pour promouvoir la haine, qui considèrent la tolérance comme une voie à sens unique et qui utilisent l'éducation pour corrompre les esprits des jeunes générations.

Je pense qu'en dépit de tous les obstacles, l'heure est favorable à la paix et qu'il existe des intérêts convergents. Le temps est primordial. Pour nous-mêmes et pour nos enfants, nous devons trouver le courage et la sagesse de prendre les bonnes décisions.

En cette fête des tabernacles, Sukkot, les juifs commémorent le passage de l'esclavage à la liberté en quittant leurs maisons pour des tentes, semblables à celles qui avaient abrité leurs ancêtres pendant leur voyage vers la Terre promise. Depuis 3 000 ans, ces abris temporaires, exposés à tous les éléments, nous rappellent que la stabilité et la sécurité ne dépendent pas seulement des structures que nous bâtissons mais aussi des valeurs que nous partageons. C'est peut-être la raison pour laquelle la sukkah, cet abri précaire, est devenu le symbole juif de la paix.

Tournés vers Jérusalem, nous disons chaque jour dans nos prières : abrite-nous sous ta toile de paix. Puisse-cela être bientôt exaucé au bénéfice de toutes les nations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean Ping, Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de la francophonie et de l'intégration régionale du Gabon et ancien Président de l'Assemblée générale.

M. Ping (Gabon) : Monsieur le Président, j'aimerais au début de mon intervention vous adresser tout d'abord mes sincères félicitations pour votre élection en qualité de Président de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Votre élection, Monsieur le Président, est sans conteste une marque de reconnaissance importante à l'endroit de votre pays, pour son action prioritaire et résolue en faveur de la mise en œuvre des objectifs des Nations Unies. Mais elle est aussi, sur un plan personnel, l'aboutissement heureux d'une longue et fructueuse carrière de diplomate et de professeur de relations internationales. Aussi, en vous adressant mes chaleureuses félicitations, voudrais-je vous assurer du soutien de mon pays et du mien propre dans l'accomplissement de votre lourde et noble mission.

Qu'il me soit également permis de rendre un hommage mérité à la Présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, S. E. M^{me} Haya Rashed Al Khalifa, pour le dévouement, la sagesse et la compétence avec lesquels elle a dirigé nos travaux, notamment, pour avoir conduit les négociations indispensables à l'examen et à la mise en œuvre des importantes recommandations du Sommet mondial de 2005, dont la réforme du Conseil économique et social et celle du Conseil de sécurité.

Au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, je tiens à adresser tous mes encouragements dans l'exercice de ses fonctions à la tête de l'ONU. Les importantes réformes qu'il a initiées en vue d'adapter l'Organisation aux exigences d'un monde en perpétuelle transformation méritent notre appui à tous.

Monsieur le Président, le thème du débat général – les changements climatiques – tel que vous nous l'avez proposé cette année constitue l'une des préoccupations majeures de la communauté internationale. Le choix de ce même thème par le Secrétaire général comme trame de discussion lors du débat de haut niveau qui vient de se tenir en est un témoignage supplémentaire. Le Protocole de Kyoto entré en vigueur en 2005 a constitué une étape historique majeure dans le processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Au regard de l'évolution de ce phénomène, chacun peut constater que les objectifs définis dans ce protocole n'ont pas été pleinement atteints. Il nous faut donc tout mettre en œuvre pour que la rencontre de Bali, en Indonésie, prévue en décembre 2007, soit l'occasion de nous accorder sur une stratégie commune et globale en vue d'une action collective plus forte pour atténuer de façon significative les effets pervers du réchauffement de la planète.

L'Afrique qui contribue le moins à l'accroissement de ce phénomène en subit injustement les graves conséquences. Il importe donc que le principe de responsabilité commune mais différenciée soit appliqué. Pour sa part, le Gabon, dont la forêt est l'une des composantes essentielles de l'important bassin du Congo, deuxième poumon écologique de la planète après l'Amazonie, a adhéré sans réserve à la Convention relative à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le dérèglement climatique.

Bien plus, il a décidé de consacrer 11 % de son territoire à l'humanité, avec notamment, la création de 13 parcs nationaux et l'inscription récente du parc de la

Lopé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous sommes disposés à aller plus loin encore car la protection de l'environnement est un pilier important de la lutte contre la pauvreté et une condition indispensable à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Comme on le constate, le Gabon a déployé des efforts considérables en vue d'une protection plus accrue de la nature et des écosystèmes. En conséquence, il serait souhaitable qu'il puisse bénéficier, avec d'autres pays africains, des mesures compensatrices de la part des pays industrialisés, principaux émetteurs de dioxyde de carbone.

Dans cette perspective, nous sollicitons la création d'un fonds de stabilisation pour rémunérer les stocks de carbone forestiers existants. Nous souhaitons également l'entrée de nos forêts dans les mécanismes du marché du carbone.

L'Assemblée générale des Nations Unies est le forum approprié pour débattre des défis majeurs auxquels notre monde est confronté. C'est ce message fort qui a été réaffirmé par les dirigeants du monde, réunis ici même lors du Sommet mondial de septembre 2005. Je me félicite de ce que les importantes décisions adoptées à cette occasion continuent d'inspirer l'œuvre de réforme de notre Organisation.

Le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies donne la mesure des transformations à opérer pour une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des programmes de l'Organisation. Je rends, à cet effet, un hommage appuyé à la Présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale pour avoir lancé les consultations intergouvernementales sur cet important dossier.

L'intense activité de l'Assemblée générale ces dernières années témoigne bien de son rôle central en tant qu'instance représentative et principal organe délibérant, chargé de fixer les orientations de l'Organisation. Je ne doute pas, Monsieur le Président, que vous poursuivrez ces efforts pour renforcer l'autorité et le rôle prépondérant de l'Assemblée générale. De même, l'une des mesures clefs que notre Organisation doit faire aboutir pour améliorer la mise en œuvre et la légitimité de ses décisions est la réforme du Conseil de sécurité. Il nous incombe d'accorder nos vœux afin de mener à terme cette réforme si importante pour l'avenir de notre Organisation.

La présente session s'ouvre dans un contexte international complexe et instable, caractérisé par des crises profondes et des menaces multiformes. La géographie des conflits met significativement en exergue l'Afrique et le Proche-Orient.

En Afrique, la situation au Darfour demeure préoccupante. Je tiens cependant à louer les efforts du Gouvernement soudanais qui s'est engagé à participer, le 27 octobre 2007 à Tripoli, à des négociations globales de paix et à accepter le principe d'un cessez-le-feu. Le Gabon, pour sa part, continuera de soutenir fermement le processus de paix et de réconciliation nationale au Soudan. Il se félicite, à cet égard, de l'adoption par le Conseil de sécurité, de la résolution 1769 (2007), qui autorise le déploiement au Soudan d'une force hybride Nations Unies-Union africaine.

Par ailleurs, le Gabon, qui joue depuis plusieurs années un rôle important dans les multiples négociations de réconciliation nationale en Afrique, appuie les efforts consentis par l'Union européenne, notamment la protection des populations civiles et l'assistance humanitaire au Tchad et en République centrafricaine.

En ce qui concerne particulièrement le Tchad, le Gabon facilite actuellement les pourparlers de paix et de réconciliation inter-tchadiens.

En Somalie, l'instabilité qui prévaut depuis une quinzaine d'années annihile toute possibilité de développement. Cependant, il nous faut louer la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'autoriser le déploiement d'une mission de maintien de la paix dans ce pays.

S'agissant de la situation au Proche-Orient, plus particulièrement le conflit israélo-palestinien, seuls des efforts concertés et suivis, fondés sur le principe de deux États, Israël et la Palestine, coexistant dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, peuvent permettre un règlement juste et durable de ce conflit.

Mon pays souscrit à l'idée de l'organisation d'une conférence internationale sous l'égide du Quatuor, en vue de relancer le processus de négociations directes et constructives.

En ce qui concerne le Liban, le Gabon réaffirme son soutien à l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

Pour ce qui est de la question du terrorisme international, je voudrais me féliciter de l'adoption par l'Assemblée générale, le 8 septembre 2006, de la Stratégie antiterroriste mondiale. Si au plan politique cela constitue une avancée louable, il importe toutefois, au plan juridique, d'accélérer les négociations en cours en vue de l'adoption d'une convention générale contre le terrorisme.

Au XXI^e siècle, les menaces contre la paix et la sécurité internationales ne se circonscrivent pas uniquement au terrorisme, à la guerre et aux conflits internationaux. La criminalité organisée, la violence civile, la pauvreté, les maladies infectieuses, les calamités naturelles et les armes de destruction massives sont tout autant de phénomènes qui peuvent compromettre la survie et les fondements de l'État en tant qu'élément de base du système international.

S'agissant des armes de destruction massives, il est urgent de faire sortir les négociations multilatérales de l'impasse et de remettre les questions de désarmement et de non prolifération au premier rang des préoccupations de la communauté internationale. Notre sécurité collective en dépend.

Au sujet de la pandémie de VIH/sida, qui affecte sévèrement de nombreux pays africains, il nous faut agir proportionnellement à la gravité de ce fléau. Comme cela a d'ailleurs été souligné dans la Déclaration politique sur le VIH/sida, adoptée à New York le 2 juin 2006 à l'issue de la Réunion de haut niveau consacrée à cette pandémie, les pays africains allouent déjà d'importantes ressources financières aux actions de lutte contre ce fléau. Mais en dépit de ces efforts, nos pays continuent d'être confrontés à l'insuffisance de ressources indispensables à la réalisation de l'accès universel à la prévention, aux soins et aux traitements d'ici à 2010. À cet effet, le Gabon salue l'engagement pris par le Groupe des Huit (G-8) en Allemagne d'octroyer à l'Afrique, au titre de l'aide au développement, la somme de 60 milliards de dollars destinée à la lutte contre le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose.

Il y a plus d'un an que notre Organisation s'est dotée d'un mécanisme de consolidation de la paix. J'aimerais ici de nouveau saluer le travail déjà réalisé par la Commission de consolidation de la paix sous la présidence de l'Angola, ainsi que l'ensemble des membres de la Commission pour leurs efforts en vue de parvenir à une stratégie efficace, impliquant l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux

engagés dans le processus de reconstruction du Burundi et de la Sierra Leone.

Ces pays, au même titre que l'ensemble des pays en développement, ont besoin du soutien continu de la communauté internationale, conformément aux décisions issues du Consensus de Monterrey et réaffirmées par le Sommet mondial de 2005. Dans cette perspective, les pays donateurs se doivent de tenir leurs engagements vis-à-vis des pays en développement, notamment dans les domaines de l'allégement de la dette et de l'ouverture de leurs marchés. À cet égard, la mise en œuvre du Programme de Doha constitue un impératif pour les pays en développement, et permettra notamment à ceux d'Afrique de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015.

De même, nous devons poursuivre la réflexion en vue d'identifier et de rendre opérationnelles les sources innovantes de financement du développement. Il s'agit là d'un objectif prioritaire pour nos pays, d'autant plus que la mobilisation de nos ressources, limitée par le remboursement de la dette, nous empêche de répondre efficacement aux impératifs de développement.

Je tiens ici à rendre un hommage au Club de Paris qui a accepté le principe du rachat par le Gabon de sa dette. Cet accord est capital pour mon pays dans sa quête légitime de prospérité économique et de bien-être social.

C'est dans un élan de solidarité internationale renouvelée et de partenariat effectif que nous parviendrons à édifier un monde meilleur respectueux des droits et de la dignité de la personne. Cette vision des pères fondateurs de notre Organisation est également partagée par mon pays et son Président, El Hadj Omar Bongo Ondimba, qui a toujours œuvré en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

C'est en vertu de ces valeurs que le Gouvernement gabonais a récemment décidé d'abolir la peine de mort et d'être coauteur du projet de résolution sur l'instauration d'un moratoire sur la peine de mort.

Voilà 62 ans que l'Organisation des Nations Unies existe. De la guerre froide jusqu'à l'effondrement du mur de Berlin, elle a pu, contrairement à la Société des Nations, résister à l'épreuve du temps. Malgré sa longévité, elle n'a pas encore, hélas, su pleinement traduire dans les faits, les aspirations profondes de liberté, d'égalité, de paix et de

justice exprimées par les peuples du monde. Les réformes en cours doivent être poursuivies afin de permettre à notre Organisation d'être le miroir de la diversité des valeurs de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hor Namhong, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge.

M. Hor (Cambodge) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je voudrais féliciter chaleureusement S. E. M. Kerim, de la République de Macédoine, pour son élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé, que sous sa direction avisée, la session de cette année sera fructueuse. Mes remerciements vont également à S. E. M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa du Royaume de Bahreïn, pour la manière brillante dont elle a présidé la soixante et unième session de l'Assemblée, qui a conduit à des résultats importants au cours de l'année écoulée.

Je me réjouis également de pouvoir exprimer mes plus cordiales félicitations à S. E. M. Ban Ki-moon pour sa nomination au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Je suis convaincu que sous sa direction avisée notre instance mondiale deviendra à n'en pas douter encore mieux adaptée à la réalité et encore plus efficace pour relever les défis que nous devons affronter en ce XXI^e siècle.

Aujourd'hui, le monde continue d'être aux prises avec une myriade de problèmes allant de la paix et de la sécurité au développement, tels que le terrorisme, les conflits régionaux, la pauvreté, le réchauffement de la planète, les pandémies, etc. Ces crises, anciennes ou nouvelles, ont bien une dimension mondiale, ce qui exige de plus grands efforts collectifs de la part de la communauté mondiale. C'est pourquoi, en tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous devons partager la responsabilité commune de nous attaquer plus efficacement à ces questions, et ce, pour le bien de l'humanité.

En ce qui concerne les armes de destruction massive, il est impératif que tous les États respectent pleinement les instruments juridiques existants en matière de non-prolifération, de manière à édifier un monde meilleur et plus sûr. Il s'agit notamment du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui prévoient les moyens à long terme de parvenir à un

régime de non-prolifération pour les armes de destruction massive et d'empêcher qu'elles ne tombent aux mains des terroristes, ce qui pourrait exposer la communauté internationale aux pires dangers.

Lutter contre le terrorisme reste l'une des grandes priorités de tous les gouvernements. Aucun pays ne peut à lui seul combattre, sans la coopération et les efforts concertés de tous, cette menace extraordinaire; ces efforts devraient d'ailleurs être renforcés, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la mise en commun de l'information entre les autorités chargées du maintien de l'ordre et les services de renseignement.

En matière de sécurité, l'on ne saurait sous-estimer l'utilisation et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, dans la mesure où elles peuvent être tout aussi dangereuses que le terrorisme, la violence et les conflits régionaux. Dans ce contexte, le Cambodge considère que le Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects devrait rester pour nous tous la pierre angulaire sur laquelle fonder nos efforts collectifs pour régler cette question. Au Cambodge, le Gouvernement royal a mis sur pied un certain nombre de programmes allant de l'application des lois au contrôle des armes en passant par un programme appelé « Des armes pour le développement », qui a permis de saisir et de détruire plus de 200 000 armes légères et de petit calibre.

De même, les mines terrestres continuent de poser une grave menace à de nombreuses nations du monde en développement, en particulier celles qui sont aux prises avec un conflit armé ainsi que celles qui sortent de la guerre. Ces tueuses silencieuses ont coûté la vie à de nombreux innocents et ont mutilé d'innombrables personnes. Les mines terrestres ne posent pas seulement un problème de sécurité, mais également un problème humanitaire, puisque leurs victimes sont traumatisées et handicapées à vie et que leurs familles endurent les souffrances indicibles de la misère matérielle et spirituelle. Les mines terrestres ont également un impact important sur l'économie et sur le développement, car leurs victimes représentent un lourd fardeau socioéconomique pour les gouvernements.

Au Cambodge, le Gouvernement royal poursuit sa campagne de déminage, en plaçant les opérations de déminage au centre du programme national, au même titre que les objectifs du Millénaire pour le

développement cambodgien ou que la « stratégie rectangulaire ». Au mois de juillet de cette année, ce sont plus d'un milliard et 5 millions de mines terrestres qui ont été éliminées. Afin de mettre notre expérience à la disposition d'autres pays victimes des mines terrestres, nous avons envoyé 135 démineurs des forces de l'armée royale cambodgienne au Soudan dans le cadre d'une opération de déminage chapeauté par l'opération de maintien de la paix de l'ONU sur place.

Nous reconnaissons tous désormais que le changement climatique est devenu l'une des plus graves menaces posées à l'humanité et qu'en ce nouveau siècle, il touche le monde entier sans exception. Pour inverser cette tendance mondiale négative, le Cambodge estime que tous les pays devraient pleinement mettre en œuvre les instruments pertinents des Nations Unies, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole Kyoto. Nous exhortons également tous les pays qui produisent le plus de gaz à effet de serre à s'engager à réduire progressivement et le plus possible leurs émissions.

Parallèlement, nous devons mettre au point et échanger les savoir-faire en matière de bioénergies, de manière à prendre des mesures contre le réchauffement de la planète. De plus, nous devons mettre un terme à la déforestation dans les pays en développement en aidant ces derniers par des mesures et ressources appropriées.

Dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), nos dirigeants vont signer trois documents importants relatifs au changement climatique, à l'énergie et à l'environnement, lors du prochain sommet de l'ASEAN qui se rendra en novembre de cette année à Singapour. La signature de ces déclarations traduira clairement l'engagement politique des membres de l'ASEAN, sur le plan collectif et individuel, en ce qui concerne la question du changement climatique.

Le Cambodge apprécie vivement l'initiative de l'ONU de convoquer une Réunion de haut niveau sur le changement climatique, ici même à New York le 24 septembre dernier. Nous espérons que cette réunion de haut niveau aboutira à des actions significatives et concrètes pour remédier dûment à ce problème absolument crucial. Toutefois, je pense qu'un sommet mondial, organisé sous l'égide de l'ONU, permettrait de maintenir la question du changement climatique au

premier rang des préoccupations des dirigeants mondiaux. À problème mondial, solution mondiale.

Pour ce qui est de la situation régionale, le Cambodge se félicite de l'accord intervenu en février de cette année dans le cadre des pourparlers à six, qui a conduit à la fermeture des installations nucléaires en République démocratique populaire de Corée. Il s'agit d'une avancée très positive pour la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Nous espérons qu'elle s'avèrera un instrument efficace pour ouvrir la voie à une dénucléarisation complète de la péninsule coréenne.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, nous nous félicitons des initiatives diplomatiques actives prises récemment, en particulier des rencontres de haut niveau entre le Premier Ministre d'Israël et le Président de l'Autorité palestinienne. Nous espérons que ces réunions et activités vont mener à une solution définitive pour créer un État de Palestine coexistant de façon permanente et pacifique côte à côte avec Israël pour mettre fin aux assassinats et souffrances de ces deux peuples et au nom de la paix et de la sécurité dans la région.

En ce qui concerne l'effroyable situation actuelle en Iraq, nous nous félicitons de la décision récente des États-Unis de réduire sensiblement ses contingents dans le pays. Toutefois, la solution finale décisive dépend de la manière dont le peuple iraquien pourra procéder à sa réconciliation avec lui-même. Il s'agit d'une condition *sine qua non* pour mettre un terme à la guerre civile dans le pays. Sinon, je crains que le chaos ne suive le retrait des soldats américains.

À la lumière de notre propre expérience, je pense que la seule solution pour mener à la paix et à la stabilité en Iraq est la réconciliation nationale, avec une politique où ni les Shiïtes ni les Sunnites ne soient perdants. Mais la principale question à laquelle nous devrions réfléchir est de savoir qui ou quel pays peut contribuer au processus initial de rétablissement de la confiance avant de sceller une véritable réconciliation?

Cette année, nous sommes à mi-parcours entre l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en septembre 2000 et la date butoir de 2015. Malgré quelques progrès généraux, les pays en développement ont eu des difficultés à atteindre les objectifs des OMD, en dépit des nombreuses réunions de haut niveau qui se sont tenues dans le monde pour améliorer le développement économique et les moyens de

subsistance des peuples des pays en développement, comme le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Mais, en réalité, la situation des pays en développement ne s'est pas beaucoup améliorée. Ce qu'il faut maintenant, c'est un engagement ferme et la volonté politique de tous, et notamment du monde développé, pour faire en sorte que la mondialisation soit une mondialisation de la richesse pour tous les peuples vivant sur la planète. Nous espérons que ce n'est pas un rêve, mais un objectif pour tous.

Le Gouvernement royal du Cambodge a présenté ses propres OMD en dehors de la stratégie rectangulaire et du plan de développement stratégique national 2006-2010, pour parvenir au développement durable et à la réduction de la pauvreté. L'exécution de ces plans nationaux a généré une forte croissance économique qui a atteint en moyenne 11 pour cent ces trois dernières années.

En conséquence, lors de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, qui s'est tenu à Genève en juillet 2007, le Cambodge a été invité avec 5 autres pays à faire une présentation nationale sur les progrès réels dans la mise en œuvre des OMD.

En ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies, nous sommes plus que jamais convaincus de la nécessité pressante d'une réforme exhaustive – et pas seulement du Conseil de sécurité – parce que nous devons mobiliser nos efforts collectifs et notre sagesse pour faire face aux problèmes qui nous attendent au XXI^e siècle de façon responsable et complète.

M. Al Bayati (Iraq), Vice-Président, assume la présidence.

Il ne fait pas de doute que le statu quo ne correspond pas aux défis que le monde doit relever aujourd'hui. Le Cambodge considère que la réforme de l'ONU doit être exhaustive. Par conséquent, plutôt que de se concentrer principalement sur les réformes du Conseil de sécurité, peut-être pourrions-nous d'abord commencer par une réforme qui pourrait mener à un consensus. Par exemple, nous pourrions commencer par le Conseil économique et social, voir comment le rendre plus efficace afin qu'il puisse mieux faire face aux problèmes de développement dans le contexte des OMD. Ensuite, nous devons aussi donner plus de pouvoirs à l'Assemblée générale de façon à ce qu'elle joue un rôle majeur face aux problèmes mondiaux d'aujourd'hui en tant qu'organe démocratique, délibérant, directeur et représentatif de l'ONU. Ayant

acquis une dynamique et un consensus en procédant à la réforme du Conseil économique et social et de l'Assemblée, nous pourrions alors passer à la réforme du Conseil de sécurité pour qu'il reflète les réalités actuelles avec une représentation équitable des pays développés et en développement.

Pour conclure, je dirais que notre monde fait actuellement face à des menaces graves d'une grande envergure et à des crises régionales aiguës. En même temps, le développement et la pauvreté restent des préoccupations prioritaires dans de nombreuses parties du monde. Par conséquent, l'ONU doit jouer un rôle déterminant pour relever de façon efficace ces défis.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thongloun Sisoulith, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao.

M. Sisoulith (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi d'adresser, au nom de la délégation lao, mes salutations et mes félicitations cordiales à M. Srgjan Kerim pour son élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également profiter de l'occasion pour rendre hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son profond attachement au processus de réforme destiné à faire de l'ONU une Organisation forte, pleinement mobile et polyvalente. Les efforts considérables qu'il a déployés, son attachement à la cause de la paix et de la sécurité et à la promotion du développement socioéconomique et de la justice méritent également nos louanges.

La question du développement prend de plus en plus d'importance. Aujourd'hui, notre monde est loin d'être sûr. Des parties du monde sont assaillies par la violence, les catastrophes naturelles et les pandémies. L'humanité vit sous la menace des armes nucléaires et dans la peur des actes de terreur et de la dissémination des armes de destruction massive. Cette crainte sera plus vive encore si ces armes tombent dans de mauvaises mains. De surcroît, le recours à la force ou la menace du recours à la force pour régler les problèmes internationaux ainsi que les violations de la souveraineté des États Membres persistent, ce qui gêne le renforcement de la paix et la sécurité internationales et la coopération pour le développement entre les États Membres.

Bien que la mondialisation offre de nouvelles possibilités de développement, les pays en développement – notamment, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement – n'en ont pas profité comme ils auraient dû. Cela tient essentiellement au manque d'infrastructures de base, au manque d'accès aux marchés, aux technologies modernes, aux sources de financement et d'investissement. Pour permettre aux pays les plus vulnérables d'en tirer davantage parti, la communauté internationale doit intensifier ses efforts conjugués pour les aider à mettre en œuvre pleinement et de manière efficace leurs programmes d'action respectifs, comme il est indiqué dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). Il faudrait notamment renforcer les partenariats internationaux, accroître l'aide publique au développement, ménager un accès accru au marché et prévoir des droits de douane spéciaux et préférentiels pour leurs exportations.

D'autres mesures doivent être prises pour assurer la viabilité de la dette, le transfert de technologies et la promotion de structures équitables pour les échanges commerciaux et financiers à l'échelle internationale, favorables aux pays vulnérables. En outre, la communauté internationale doit donner la priorité à la fourniture d'une aide financière sous la forme d'une subvention ou de prêts consentis à des conditions avantageuses à ces pays, et d'une assistance technique.

La communauté mondiale se trouve face à des difficultés causées par l'activité humaine, telles que les changements climatiques, qui concernent tous les pays, riches et pauvres. Pourtant, les États Membres qui souffrent le plus de cette catastrophe sont les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, en raison de leur manque de ressources et de leur incapacité de s'adapter. Dans ce contexte, je pense que le texte issu de la Réunion de haut niveau sur le changement climatique contribuera considérablement au succès des négociations sur l'accord global négocié prévu par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour traiter de cette question.

J'affirme ici que les efforts déployés pour remédier aux changements climatiques ne doivent pas compromettre la réalisation des objectifs pour le développement des pays en développement. L'examen de cette question doit pleinement tenir compte des trois piliers du développement durable. Les efforts doivent

être basés sur le principe de la responsabilité commune mais différenciée entre pays développés et pays en développement. Pour permettre aux pays en développement, en particulier aux deux groupes les plus vulnérables, de parvenir au développement durable et de faire face aux changements climatiques, les pays développés devraient leur fournir le financement nécessaire pour s'adapter, atténuer les incidences défavorables et transférer les technologies appropriées.

Pour surmonter les difficultés énormes auxquelles elle doit s'attaquer, l'ONU doit se transformer en une organisation solide, efficace et performante. À cette fin, le processus de réforme de l'ONU doit être mené de façon globale, ouverte, transparente et équilibrée. Une ONU forte et efficace s'acquittera mieux de sa mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce au règlement pacifique des différends et à la promotion de la coopération internationale pour le développement. Cependant, le processus de réforme de l'ONU ne serait pas complet sans une restructuration du Conseil de sécurité pour en faire un organe plus légitime, représentatif, démocratique et efficace.

Tout comme d'autres États Membres, la République démocratique populaire lao se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des pourparlers à six sur la question de l'énergie nucléaire dans la péninsule coréenne. Nous pensons que si toutes les parties intéressées s'y efforcent résolument, les résultats des négociations se traduiront par des actes, ce qui contribuera à l'éventuelle dénucléarisation de la région.

La République démocratique populaire lao réaffirme son appui continu aux résolutions de l'Assemblée générale demandant qu'il soit mis fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba. Ces mesures coercitives, qui sont contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, ont causé de grandes difficultés et de grandes pertes au peuple cubain.

La violence de longue date qui persiste au Moyen-Orient demeure une cause de préoccupation pour la communauté mondiale. En conséquence, les peuples palestinien, libanais et iraquien ont subi d'énormes pertes en vies humaines et en biens matériels. La République démocratique populaire lao réaffirme son appui au peuple palestinien dans sa lutte pour défendre son droit à l'autodétermination, y

compris le droit d'établir un État de Palestine souverain et indépendant, vivant côte à côte dans la paix avec Israël et d'autres pays de la région.

La République démocratique populaire lao jouit d'une paix, d'une stabilité politique et sociale et d'une croissance économique sans faille. Cette année est la deuxième année de mise en œuvre consécutive du sixième plan de développement socioéconomique quinquennal, pour la période 2006-2010. Des réalisations importantes ont donc été enregistrées. Le taux de pauvreté a chuté de 48 % en 1990 à 28 % en 2005. La culture de l'opium a été complètement éradiquée en 2006. La pratique de la culture itinérante a été divisée par six de 2001 à 2005. Le tourisme, en particulier le tourisme culturel et l'écotourisme, a été largement favorisé et développé, ce qui attire de plus en plus de touristes dans le pays. Le Gouvernement lao continue de mettre en œuvre une politique de développement qui vise à promouvoir le développement durable, l'utilisation durable et la conservation des ressources naturelles, l'exploitation d'énergies propres, ainsi que la protection de l'environnement et de l'écosystème.

En novembre 2006, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Gouvernement lao a tenu sa neuvième table ronde, qui a servi d'instance consultative aux partenaires de développement et aux différents organismes du Gouvernement lao, qui ont entamé un dialogue franc et constructif sur l'aide au développement. La réunion a adopté la Déclaration de Vientiane sur l'efficacité de l'aide, qui témoigne de la détermination du Gouvernement lao et de ses partenaires de développement à améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide publique au développement.

Conformément à sa politique étrangère de paix, d'amitié et de coopération avec tous les pays du monde, la République démocratique populaire lao a établi des relations diplomatiques avec 125 pays et est devenue membre de plusieurs organisations régionales et internationales, afin de s'intégrer dans le système économique régional et international. L'un des événements importants de cette année pour la République démocratique populaire lao est l'organisation de la vingt-troisième session de la Conférence ministérielle de l'Organisation internationale de la Francophonie, les 20 et 21 novembre 2007, à Vientiane. En tant que pays hôte, la République lao voudrait encourager tous les États

Membres à participer et à contribuer activement au succès de cette réunion.

Enfin, la République démocratique populaire lao réaffirme sa volonté inébranlable de continuer de coopérer avec la communauté internationale dans la quête d'un monde en paix, juste et prospère, libéré de la peur et des besoins, afin de garantir le bien-être de tous les peuples dans le respect des principes énoncés par la Charte des Nations Unies et le droit international, tout en reconnaissant la diversité et le respect de la réalité sociale, culturelle et historique de chaque pays. À cette fin, il nous faut tous réaliser des efforts et des sacrifices majeurs. Mais je suis convaincu qu'ensemble, nous y parviendrons.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tavau Teii, Vice-Premier Ministre et Ministre des ressources naturelles des Tuvalu.

M. Teii (Tuvalu) (*parle en anglais*) : Cette journée a pour nous une signification particulière : il y a 29 ans, les Tuvalu, sous les auspices de cet organe, accédait à leur indépendance. C'est par conséquent pour moi un honneur de m'exprimer au nom du peuple et du Gouvernement tuvaluans, et d'adresser à cette séance de l'Assemblée générale des Nations Unies nos chaleureuses salutations.

Les Tuvalu voudraient commencer par s'associer aux orateurs précédents, qui ont félicité M. Kerim pour son élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous profitons aussi de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le féliciter de sa nomination à la tête de l'ONU.

Alors que nous célébrons le vingt-neuvième anniversaire de notre indépendance, permettez-moi d'exprimer nos sincères remerciements et toute notre gratitude à la communauté internationale, en particulier à nos partenaires de développement de longue date, amis proches, et aux organisations internationales et régionales pour leur appui et leur coopération au cours de ces dernières années. Nous sommes persuadés que ces témoignages de compréhension, d'amitié et de coopération se poursuivront à l'avenir. Les efforts que nous déployons pour atteindre l'excellence sont inspirés des principes de bonne gouvernance, de respect de l'état de droit et des droits de l'homme, de la démocratie et de l'autodétermination, incarnés par l'ONU. Notre survie en tant que nation est ancrée dans ces idéaux fondamentaux de l'ONU.

Les Tuvalu se félicitent que les changements climatiques, le financement du développement, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la lutte antiterroriste et le programme de réforme de l'ONU, que le Président a clairement identifiés et soulignés dans son discours d'ouverture de la soixante-deuxième session, soient des questions prioritaires. Mais nous voudrions nous concentrer sur cinq questions principales : la réforme de l'ONU, la présence de l'ONU dans des petits États insulaires en développement du Pacifique, la question de la demande d'admission de Taiwan à l'ONU et à ses institutions, les critères à remplir pour être radié de la liste des pays les moins avancés, et l'action face aux changements climatiques.

S'agissant des réformes de l'ONU, nous sommes sincèrement reconnaissants des efforts considérables déployés par l'Organisation pour s'acquitter de sa mission, qui se fonde sur les nobles piliers du développement : la paix et la sécurité et les droits de l'homme, énoncés dans sa Charte. Grâce à ces efforts, l'ONU a noué des relations avec de nombreux pays du monde en fournissant à ceux qui en avaient le plus besoin les services nécessaires. Pourtant, ces efforts se heurtent toujours à de nombreuses difficultés qui ne peuvent être surmontées que si les Membres de l'ONU et tous ses organes subsidiaires s'engagent à collaborer dans l'harmonie et dans le respect d'autrui.

On ne saurait trop insister sur le fait que l'ONU doit veiller à s'acquitter de ses mandats et appliquer ses programmes connexes avec efficacité, efficience et transparence. À cet égard, les Tuvalu saluent et appuient l'exercice de réforme de l'ONU actuellement en cours. Ils se félicitent en particulier du rapport du Secrétaire général faisant suite aux recommandations contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies et convient que le système des Nations Unies doit être plus axé sur les résultats, l'efficacité et l'obligation de rendre des comptes.

Les Tuvalu sont favorables à la réforme de l'ONU en cours qui encourage les programmes entrepris à l'initiative des pays. Cependant, nous sommes très déçus que l'établissement d'une présence de l'ONU dans les petits États insulaires en développement du Pacifique qui ne disposent pas encore de bureau de l'ONU avance avec une lenteur injustifiée. En tant que membre à part entière de l'ONU, nous estimons que les Tuvalu et d'autres petits États insulaires en développement du Pacifique

méritent d'avoir un bureau de l'ONU sur leur territoire, car ce dernier contribuerait à la coordination et à la mise en œuvre des projets et programmes de l'ONU sur le terrain. En soi, notre isolement et notre éparpillement géographique justifieraient l'établissement d'un bureau de l'ONU aux Tuvalu. Nous invitons l'ONU à s'acquitter dans les meilleurs délais de cet engagement contracté il y a longtemps.

Les Tuvalu se félicitent de l'élan imprimé à l'exercice de réforme du Conseil de sécurité, et notamment de l'excellent travail réalisé par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Les Tuvalu accueillent avec la plus grande satisfaction l'étape suivante qui consiste à convoquer de nouvelles négociations intergouvernementales sur la question afin de sortir de l'impasse. Ils appuient également le projet de résolution présenté par l'Inde qui, en évoquant cette question cruciale, poursuit le même objectif.

Mais les dénonciations et le langage peu diplomatique continus qui visent les petits États insulaires en développement pour leurs contributions au processus de réforme du Conseil de sécurité nous dérangent énormément. En tant que petite nation éprise de paix et membre à part entière de l'ONU, les Tuvalu ont le droit souverain d'insister sur une question qui contribuerait à la réalisation des objectifs de l'ONU. Nous sommes profondément convaincus qu'un dialogue transparent ainsi qu'une collaboration dans un esprit d'entente mutuelle et sous l'égide de l'ONU est la seule manière de maîtriser notre destin commun, dans la diversité et dans le respect d'autrui.

Les Tuvalu croient fermement que l'ONU doit avant tout se charger du maintien de la paix et de la sécurité, tout en veillant à la participation universelle de toutes les nations du monde, comme il est énoncé clairement dans le Préambule de la Charte.

Pourtant, l'ONU ne peut prétendre à l'universalité, tout comme la paix et la sécurité internationales ne peuvent être garanties, tant que la question de la demande d'admission de Taiwan et de sa participation à l'ONU ne sera pas réglée de manière satisfaisante. Il est regrettable que cet organe ne veuille même pas au moins inscrire la demande d'admission de Taiwan à son ordre du jour pour qu'elle soit dûment examinée.

Je tiens à réaffirmer le ferme appui des Tuvalu à la demande d'admission de Taiwan à l'ONU. Nous estimons qu'il y a longtemps que nous aurions dû régler cette question qui devrait être examinée plus sérieusement, et quant au fond uniquement. Taiwan a montré qu'elle avait le sens des responsabilités au niveau international et a apporté une aide au développement à de nombreux pays dans le monde, y compris le mien, les Tuvalu. Nous avons la ferme conviction que Taiwan est un pays au territoire clairement défini, qui possède un système de gouvernement démocratique et qui est un acteur international responsable dans les domaines du commerce, du développement et des relations diplomatiques mondiaux. Le droit à l'autodétermination du peuple taiwanais pour ce qui est d'adhérer à l'ONU réclame une action urgente. Taiwan a toutes les capacités nécessaires pour remplir ses obligations en tant qu'État pacifique et pour devenir membre à part entière de l'ONU conformément aux prescriptions de la Charte des Nations Unies.

Il est navrant de constater que, malgré tout cela, l'ONU a continué de faire la sourde oreille aux souhaits et aux besoins du peuple taiwanais, qui veut simplement faire partie de la famille internationale et participer activement à l'édification des nobles piliers de l'ONU que sont le développement, la sécurité et les droits de l'homme. Ce qui est plus désolant encore, c'est que les mesures prises par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ne sont pas conformes aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur du Conseil de sécurité. Les Tuvalu lancent un appel pour que la demande d'adhésion de Taiwan à l'ONU soit dûment examinée dans les plus brefs délais.

La perspective de sortir de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) inquiète beaucoup les Tuvalu. Comme il ressort de la stratégie de Maurice pour les petits États insulaires en développement, il est extrêmement inquiétant que tous les pays qui pourraient être retirés de la liste des PMA soient des petits États insulaires en développement du Pacifique, alors que leur situation présente des inconvénients particuliers et que leur environnement est particulièrement vulnérable. Nous lançons un appel à cette Assemblée, au Conseil économique et social et à nos partenaires de développement pour qu'ils renvoient attentivement les critères de sortie de la catégorie des PMA et l'application de ces critères, en tenant compte

des désavantages particuliers des petits États insulaires en développement.

L'initiative qu'a prise le Président de choisir « Agir face aux changements climatiques » comme thème de cette session est très louable. De la même façon, les Tuvalu saluent les initiatives du Secrétaire général concernant le changement climatique. Nous sommes heureux que les dirigeants du monde entier soient convenus à la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques qu'il était urgent d'aborder le problème de façon globale. Nous pensons être maintenant prêts à conclure un accord historique à Bali pour entamer des négociations en vue de signer un nouvel accord sur les changements climatiques.

Comme le Premier Ministre des Tuvalu, M. Apisai Ielemia, l'a clairement déclaré dans le numéro de juin du magazine la Chronique de l'ONU, « s'il existe une question qui frappe au cœur de ma nation, les Tuvalu, c'est bien celle du changement climatique ». Le changement climatique est indéniablement une question de la plus haute importance pour un petit pays constitué d'un atoll comme les Tuvalu. Le récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat met en évidence l'extrême vulnérabilité des pays insulaires comme les Tuvalu aux conséquences du changement climatique et souligne qu'il est urgent de prendre des mesures au niveau mondial pour y remédier. La prochaine session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Bali, sera très importante à cet égard.

À nos yeux, la Conférence de Bali devrait se composer des éléments suivants : premièrement, réaffirmer le rôle important du Protocole de Kyoto et encourager les parties au Protocole à s'engager à réduire encore sensiblement leurs émissions et inciter les autres pays à adhérer au Protocole. Deuxièmement, nous devrions décider d'amender le Protocole de Kyoto afin de l'ouvrir aux pays nouvellement industrialisés, aux pays dont l'économie est en transition et à tous les autres pays intéressés, y compris les pays en développement, pour qu'ils s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Troisièmement, nous devons nous engager à définir un nouveau cadre mondial pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Pour les pays très vulnérables comme les Tuvalu, c'est une étape essentielle dans le processus. Enfin, nous devons convenir d'un nouveau processus de négociation au titre de la Convention-

cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui débouchera sur un nouvel accord juridique permettant aux pays en développement de s'engager volontairement à réduire leurs émissions. Nous envisageons qu'en vertu de cet accord, les pays en développement puissent s'engager volontairement à réduire les émissions dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'exploitation forestière. Ces engagements seraient liés à des mécanismes d'incitation appropriés.

Pour ce qui est de réduire les émissions liées à la déforestation, nous estimons que toutes les mesures convenues doivent faire réellement baisser les émissions à l'échelle mondiale. Les mesures destinées à réduire les émissions liées à la déforestation ne doivent ni saper ni dévaloriser les efforts consentis pour réduire les émissions dans d'autres secteurs. En outre, ces mesures ne doivent pas porter atteinte au droit des peuples autochtones et des communautés locales. Les causes de la déforestation sont complexes, notamment parce qu'il y a de graves problèmes de gouvernance à résoudre. Faisons en sorte d'apporter à ce problème une solution durable qui ait des effets persistants sur le changement climatique.

Plusieurs éléments sont, à notre sens, essentiels dans un nouveau cadre mondial d'adaptation. Nous avons défini certains d'entre eux lors de la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques. J'en citerai deux : premièrement, nous devons créer une source de financement entièrement nouvelle pour l'adaptation et adopter une nouvelle approche de la gestion du financement. Les fonds pourraient par exemple provenir d'une taxe sur les transports aériens et maritimes internationaux. Deuxièmement, nous devons mettre sur pied un dispositif d'assurance mondiale pour aider les pays vulnérables à faire face aux effets du changement climatique.

Nous devons saisir l'occasion qui s'offre à nous à Bali. Nous devons nous fixer un délai bref pour conclure un nouvel accord juridiquement contraignant sur le changement climatique. Cet accord ne doit pas affaiblir le Protocole de Kyoto, mais tirer parti de ses forces. Les pays qui ont boudé le protocole de Kyoto doivent maintenant participer à l'effort mondial et s'engager à réduire leurs émissions dans de brefs délais. Une fois qu'ils l'auront fait, le reste du monde ira de l'avant, car il est crucial que tous les pays fassent un effort pour réduire leurs émissions. Nous ne devons pas laisser passer l'occasion qui s'offre à nous à Bali.

Pour terminer, mon gouvernement encourage tous les pays à soutenir le programme de réformes envisagé pour l'ONU, et notamment l'examen attentif de l'autodétermination et de la participation universelle des nations. Nous encourageons vivement tous les gouvernements à tirer parti de la prochaine Conférence des Parties sur le changement climatique à Bali pour entamer des négociations sur cette question. L'avenir des Tuvalu et l'existence de nombreux autres pays comme le nôtre sont en jeu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Andrei Stratan, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la République de Moldova.

M. Stratan (Moldova) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord m'associer aux orateurs qui, devant cette Assemblée, ont déjà félicité M. Kerim d'avoir été élu Président de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session.

Je me félicite également de l'élection de M. Ban Ki-moon au poste de Secrétaire général et je salue le talent avec lequel il a commencé à assurer ses fonctions ainsi que les efforts inlassables qu'il déploie pour insuffler un nouveau dynamisme à l'Organisation des Nations Unies et optimiser son fonctionnement.

La présente session revêt une importance particulière pour la République de Moldova, qui fête le quinzième anniversaire de son admission au sein de la famille des Nations Unies. En tant qu'État Membre de l'ONU, la République de Moldova a témoigné de sa fidélité aux principes et objectifs consacrés dans la Charte des Nations Unies en appuyant pleinement les objectifs de l'Organisation et en partageant ses responsabilités.

Le processus de mondialisation se produit partout et nous concerne tous. Comme le savent les États Membres, ces questions sont évoquées dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2). Selon nous, le niveau d'aide actuel n'est pas suffisant; il est impératif de recenser de nouvelles sources de financement et de renforcer l'efficacité de l'aide existante. Dans le même ordre d'idées, nous espérons que les recommandations faites dans les domaines du développement, qui sont contenues dans le rapport du Secrétaire général concernant le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies (A/61/583), nous aideront à surmonter le problème de la fragmentation de l'ONU afin que le

système puisse être uni dans l'action, en partenariat avec tous les États Membres.

La Réunion de haut niveau organisée sous l'égide du Secrétaire général avant les débats généraux a attiré notre attention sur les changements climatiques dont les effets catastrophiques ont été ressentis dans le monde entier. Nous ne le savons que trop bien, étant donné que notre pays a connu, cet été, la pire sécheresse de ces 60 dernières années. Nous sommes très sensibles au fait que les institutions des Nations Unies, en premier lieu le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et tous les États Membres, aient répondu immédiatement à notre appel à l'aide. Nous continuons à compter sur cette aide pour atténuer les conséquences de la sécheresse.

Dans ces conditions, nous sommes favorables à l'adoption d'un nouvel accord international dans ce domaine, et nous espérons que la prochaine session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sera à même de négocier de nouvelles modalités pour aller au-delà du Protocole de Kyoto.

Le terrorisme demeure une menace importante pour la sécurité intérieure des pays et pour la communauté internationale. À cet égard, la République de Moldova appuie sans réserve les efforts déployés par l'ONU pour lutter contre le terrorisme. Notre adhésion à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire en témoigne. À l'échelon national, notre gouvernement a pris une série de mesures concrètes pour lutter contre le terrorisme en adoptant la stratégie nationale de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme, ainsi qu'en appliquant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous voyons dans la session actuelle de l'Assemblée générale la possibilité de mettre la dernière main au projet de convention globale sur le terrorisme international visant à dégager un consensus international sur le cadre normatif dans ce domaine. Il convient d'accorder une attention accrue à la lutte contre le terrorisme attisé par des tendances séparatistes qui portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États. Je voudrais assurer les États Membres que notre délégation participera activement à la coordination du processus de

négociations à la Sixième Commission de l'Assemblée générale.

L'ONU constitue depuis des décennies l'enceinte appropriée pour remédier aux divers problèmes liés au désarmement et à la non prolifération. La République de Moldova salue la nouvelle démarche visant à maîtriser les armes légères et de petit calibre et, à cet égard, nous sommes favorables à un nouvel accord dans le domaine des ventes d'armes. Nous appuyons les efforts de la communauté internationale visant à mettre sur pied un système de sécurité et de maîtrise des armements efficace, et demeurons un fidèle partisan de la mise en œuvre du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE).

Je voudrais rappeler à cette occasion la position de la République de Moldova qui est que le retrait des troupes russes demeurant sur le territoire de la Moldova contre notre volonté, retrait conforme aux obligations assumées par la Fédération de Russie en 1999 à Istanbul, réunirait les conditions préalables à la ratification et à l'application du Traité sur les FCE modifié.

Le conflit transnistrien reste un obstacle à la promotion des réformes et du développement socio-économique de notre pays. Il y a un an, lors de notre intervention à l'Assemblée, nous avons exposé avec force détails les problèmes liés à ce conflit, et exprimé l'espoir qu'une solution finale et durable serait trouvée. Je dois regrettamment dire aujourd'hui que le processus de négociations, qui a été suspendu en avril 2006 en raison de la position rigide et non constructive des dirigeants séparatistes appuyés de l'étranger, n'a pu reprendre malgré les efforts constants que nous avons déployés à cette fin. Ce processus sert d'écran pour promouvoir certains intérêts politiques et mafieux étrangers à ceux de la population de la région. Les violations des droits de l'homme fondamentaux dans la région de la Transnistrie et l'inefficacité du mécanisme existant chargé du maintien de la paix imposent de transformer ce mécanisme en une mission civile multinationale dotée d'un mandat international.

Dans le cadre de la consolidation de l'ONU, la République de Moldova appuie l'adoption des décisions nécessaires en vue de la revitalisation de l'Assemblée générale, de la réforme du Conseil de sécurité et du renforcement du Conseil économique et social. À cet égard, nous estimons que le Conseil de sécurité doit être élargi tant dans ses catégories permanentes que non permanentes, ce qui permettrait

de proposer un siège additionnel non permanent au Groupe des États d'Europe orientale.

Nous saluons l'adoption de la résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social, organe principal chargé de la coordination des activités économiques et sociales de l'ONU. La République de Moldova a présenté sa candidature pour les élections de cette année au Conseil économique et social, et je profite de l'occasion pour remercier tous les États Membres qui nous ont accordé leur confiance.

La République de Moldova a toujours appuyé le maintien et la consolidation du rôle de l'Organisation pour régler les crises et les situations de conflits, en contribuant à la reconstruction après les conflits et en fournissant une assistance humanitaire aux zones touchées dans les différentes parties du monde, en particulier dans la région du Groupe GUAM. À cet égard, nous saluons la décision de l'Assemblée générale de maintenir à l'ordre du jour de la session actuelle le point 16 intitulé « Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM et leurs incidences sur la paix, la sécurité et le développement » et l'attention accrue qu'elle accorde à cette question.

Je voudrais terminer en réaffirmant la volonté de l'État que je représente, de coopérer et de contribuer activement aux efforts déployés conjointement par les États Membres pour renforcer l'ONU en tant qu'Organisation jouant un rôle clef dans le maintien de la paix, la sécurité et le développement durable.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le Ministre Sayyid Badr Bin Hamad AlBusaidi, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères du Sultanat d'Oman.

M. AlBusaidi (Oman) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je suis très heureux de présenter les chaleureuses félicitations de mon pays au Président et à son pays ami, l'ex-République yougoslave de Macédoine, à l'occasion de l'accession de M. Kerim à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous avons bon espoir que sa vaste expérience diplomatique nous aidera à atteindre les objectifs souhaités et à mener à bien la présente session de l'Assemblée. Je tiens aussi à rendre hommage à la personne qui l'a précédé, la Cheikha Haya Al-Khalifa, du Royaume frère de Bahreïn, pour la manière remarquable dont elle a conduit, avec compétence et sagesse, les travaux de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

Je saisis également cette occasion pour féliciter M. Ban Ki-moon de sa nomination au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus qu'il rendra des services importants à cette Organisation, grâce à sa vaste expérience dans les domaines politique et diplomatique. Je veux l'assurer que ma délégation est disposée à lui apporter toute l'aide nécessaire pour assumer ses responsabilités. Nous lui souhaitons tout le succès possible. Je salue aussi M. Kofi Annan pour tous ses efforts en vue de promouvoir les activités de cette Organisation durant son mandat de Secrétaire général.

La session annuelle de l'Assemblée générale nous donne l'occasion d'aborder diverses questions régionales et internationales et d'exprimer nos préoccupations et intérêts. Je souligne à cet égard que les efforts déployés par les Nations Unies nous ont aidés à mieux comprendre comment traiter de nombreux problèmes internationaux, y compris la question importante du Moyen-Orient.

Bien que les initiatives menées pour améliorer la situation en Palestine, en Iraq, au Darfour, en Somalie et dans d'autres régions n'aient jusqu'à présent pas abouti à des solutions définitives, elles constituent néanmoins des signes positifs de la volonté et de la détermination de la communauté internationale à endosser ses responsabilités pour mettre fin au conflit arabo-israélien en créant un État palestinien vivant dans la paix aux côtés de l'État d'Israël.

Un retrait israélien des territoires palestiniens occupés depuis 1967, la création de l'État palestinien et le retrait israélien des hauteurs du Golan syrien et des fermes libanaises de Chebaa auront pour effet de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région du Moyen-Orient. Cela encouragera le développement de la coopération entre les pays et peuples de la région. Nous percevons des tendances positives et de nouvelles convictions parmi les dirigeants politiques israéliens, et dans la société israélienne au sens large, quant à la nécessité de trouver une solution pacifique fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU, afin de mettre un terme à des décennies de conflit au Moyen-Orient.

Il est nécessaire de souligner à ce propos que les États arabes ont dit à maintes reprises leur conviction que l'instauration d'une paix juste et équitable avec Israël repose sur le retrait d'Israël jusqu'aux frontières de 1967. Cette paix représente le choix stratégique des États arabes.

Nous appelons la communauté internationale, et en particulier les grandes puissances, à promouvoir cette conviction positive en Israël et dans les pays arabes en vue de parvenir à la paix.

Le sang continue de couler en Iraq. Nous estimons que les nouvelles responsabilités étendues de l'ONU dans le pays, en vertu de la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité, sont un pas en avant qui mérite tout notre appui. À cet égard, nous exhortons nos frères irakiens, et notamment le Gouvernement, à dépasser le stade de la discorde pour s'évertuer plutôt à régler les problèmes, dans l'intérêt national de l'Iraq.

Nous sommes optimistes au sujet des efforts sincères déployés par le Gouvernement soudanais et l'Union africaine pour parvenir à un règlement politique entre les diverses parties soudanaises au Darfour. Nous appuyons l'accord tripartite signé par ce Gouvernement, l'ONU et l'Union africaine en vue d'aider les forces africaines et de déployer davantage de soldats au Darfour pour restaurer la sécurité et faire aboutir les négociations entre le Gouvernement soudanais et les groupes d'opposition au Darfour.

La Somalie subit encore les conséquences de la guerre civile qui a coûté la vie à des milliers de personnes et forcé des centaines de milliers d'autres au déplacement. Nous estimons qu'un accord entre les différentes factions somaliennes est la seule manière de sortir de l'impasse. Nous pensons également qu'il incombe à la communauté internationale un rôle essentiel : aider à restaurer l'unité et la sécurité en Somalie. Afin de garantir l'efficacité de cette assistance, nous exhortons toutes les tribus et factions somaliennes à jouer un rôle décisif en aidant ceux qui essaient de les aider.

Nous nous sommes toujours réjouis de la coopération constante entre la République islamique d'Iran, notre amie, et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il est des espoirs et des possibilités qui augurent bien d'une solution pacifique garantissant le droit de l'Iran à bénéficier de la technologie nucléaire à des fins pacifiques et dissipant les inquiétudes de la communauté internationale.

En tant qu'êtres humains, nous sommes tous partenaires sur cette planète et nous devons travailler ensemble pour la renforcer, la développer et préserver ses ressources. Par conséquent, il est important que la communauté internationale observe les événements météorologiques extrêmes qui se manifestent sur différents continents, des ouragans aux inondations en

passant par l'érosion et la perte des terres arables. Ces phénomènes infligent des pertes humaines et économiques importantes, chassent des centaines de milliers de personnes de leur foyer et endommagent les moyens de subsistance et dispositifs sanitaires nécessaires, en plus d'autres services essentiels.

Dans ce contexte, nous saluons le rôle vital que joue l'ONU et son initiative d'organiser la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques qui s'est tenue le 24 septembre. Par ailleurs, nous appelons vivement la communauté internationale à élaborer des mesures spécifiques et déterminer les étapes et solutions nécessaires pour faire face à ces difficultés.

Plus que jamais, la communauté internationale doit commander des études environnementales et scientifiques pour affronter le danger que représentent ces phénomènes, afin de préserver l'équilibre et la diversité écologiques, qui sont tous deux nécessaires pour que la vie continue sur cette planète. Nous devons par conséquent mettre les nouvelles technologies et les nouveaux moyens électroniques au service de la lutte contre la pollution et de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. À cet égard, nous avons le plaisir de pouvoir nous féliciter de figurer parmi les nombreux États qui se sont ralliés à l'initiative spéciale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, dans le cadre de l'appel à de nouvelles mesures adopté récemment.

Nous avons également salué l'organisation du Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures, qui va se tenir au cours de la présente session, en octobre. Nous espérons que cette réunion parviendra à adopter une vision tournée vers l'avenir, axée sur les aspects positifs et fondée sur la compréhension entre les religions et les cultures. Une telle compréhension doit reposer sur un respect mutuel englobant toutes les croyances religieuses et valeurs culturelles.

Pour terminer, nous formons le vœu que la présente session soit couronnée de succès et que nous soyons en mesure de la quitter forts d'une vision définissant la voie à suivre pour l'avenir, au service de l'humanité et avec, de la part des États Membres, des engagements renouvelés à mettre en œuvre les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et à respecter les dispositions de la Charte.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Walid Al-

Moualem, Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne.

M. Al-Moualem (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens à féliciter M. Srgjan Kerim de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session et lui adresser tous nos vœux de succès dans cette tâche importante. Qu'il me soit également permis de saluer son prédécesseur, Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa, de Bahreïn, notre pays frère, et de lui témoigner toute notre reconnaissance pour les efforts qu'elle a déployés afin de mener à bien les travaux de la session précédente.

J'aimerais aussi adresser au nouveau Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, nos meilleurs vœux de succès dans sa noble mission, qui est de guider notre Organisation internationale vers la réalisation des buts et principes inscrits dans sa Charte.

La région du Moyen-Orient est le théâtre de problèmes redoutables et de vives tensions, en raison de l'occupation israélienne, depuis 1967, de territoires arabes et du déni des droits nationaux légitimes du peuple palestinien. Bien que ce ne soit pas un fait nouveau, les problèmes et tensions ont récemment connu une escalade, et par là menacent non seulement la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région, mais aussi la paix et la sécurité internationales. Les espoirs des peuples de la région de pouvoir conclure une paix juste et globale et de vivre dans un environnement sûr et stable se sont dissipés, voire ont totalement disparu. De plus, la situation actuelle en Iraq et la colère et les appréhensions qu'elle a provoquées ont fait de la région une poudrière de tensions et le théâtre d'affrontements, au lieu de lui permettre de devenir prospère, de réaliser ses objectifs de développement et de progresser.

Puis-je donc demander ce que nous avons accompli au cours de l'année écoulée ou durant la session précédente de l'Assemblée générale pour ce qui est de s'attaquer aux causes profondes des tensions qui accablent la région du Moyen-Orient? Cette situation ne sert les intérêts d'aucune des parties, ni à l'intérieur ni à l'extérieur de la région. Les tendances qui prévalent n'ont pas changé : l'occupation israélienne de terres arabes se poursuit, tout comme le déni des droits légitimes des Palestiniens. On peut même dire que l'appui, le financement et les armes fournis à ces politiques se sont poursuivis sans relâche et ont même battu les précédents records. Les chiffres

récemment publiés concernant les livraisons d'armes des États-Unis à Israël parlent d'eux-mêmes.

Le dernier acte d'agression commis contre la Syrie le 6 septembre 2007 est la preuve du désir d'Israël de faire monter les tensions. Nous répétons que l'incapacité de la communauté internationale, y compris du Conseil de sécurité, à condamner cet acte d'agression va encourager Israël à persister dans ces desseins hostiles, et va exacerber les tensions dans la région. Certaines sources aux États-Unis ont propagé des rumeurs sans fondement et inventé de toutes pièces de fausses nouvelles pour justifier cet acte d'agression. En déformant les faits elles sont devenues les complices d'Israël dans cet acte.

Pour viser et promouvoir la paix au Moyen-Orient, il faut avant tout démontrer la volonté de faire la paix sur la base du droit et de la justice. Cela ne figure hélas pas au rang des priorités de certaines des politiques menées à l'heure actuelle. Le fond, la démarche et les objectifs envisagés pour un rassemblement international visant à trouver une solution globale au conflit arabo-israélien restent vagues. En outre, le rassemblement proposé n'a pas déterminé le but, les bases, le mandat et le calendrier du processus en question.

La Syrie a souligné à maintes reprises, et elle le souligne à nouveau aujourd'hui, que la paix représente son choix stratégique. Le Président Bashar Al-Assad a mis l'accent sur ce fait dans la déclaration qu'il a prononcée devant l'Assemblée du peuple le 17 juillet 2007. Il a affirmé que la Syrie est prête pour une paix juste et globale fondée sur les résolutions de la légitimité internationale, qui, a-t-il précisé, est le préalable à la réalisation de la paix et de la sécurité dans la région. La déclaration confirme que la Syrie a la volonté de parvenir à une paix véritable, permettant de recouvrer les droits des propriétaires légitimes et de leur rendre leurs terres, et garantissant la paix pour tous. Nous avons maintes fois appelé à une reprise du processus de paix sur la base du mandat de Madrid et du principe de la terre contre la paix. Qu'il me soit permis de demander ici si le Gouvernement israélien ou l'Administration américaine actuelle ont encore cette volonté, la volonté de parvenir à une paix authentique. Malheureusement, les actions et la réalité sur le terrain semblent indiquer le contraire.

La situation actuelle en Iraq laisse présager de graves dangers pour l'Iraq et la région. Faire face à cette situation exige une coopération entre toutes les

parties en Iraq, dans la région et dans le monde entier. L'absence de réelle vision politique et le recours exclusif à une solution militaire aggravent encore la situation. Nous avons toujours souligné qu'il faut préserver l'unité du peuple iraquien et du territoire iraquien, et veiller à la non-ingérence dans ses affaires intérieures, à la préservation de sa souveraineté et de son indépendance ainsi que de son identité arabe et islamique; et rejeter tout appel à la division de ce pays. Nous pensons que la solution en Iraq devra commencer par une réconciliation nationale fondée sur le principe du respect de la volonté de toutes les composantes du peuple iraquien de déterminer leur avenir politique ou de jeter les bases d'un nouvel Iraq bâti sur l'égalité entre les citoyens. C'est pourquoi nous soulignons la nécessité de retirer d'Iraq toutes les forces étrangères, avec l'accord du Gouvernement iraquien, car cette mesure contribuera à juguler la violence. Nous avons à maintes reprises souligné notre condamnation de tous les actes de terrorisme commis en Iraq qui fauchent des civils innocents. Les allégations occasionnelles selon lesquelles des combattants s'infiltreraient en Iraq par la frontière syro-iraquienne ne sauraient être plus éloignées de la vérité. Les auteurs de ces allégations omettent de citer les mesures strictes que la Syrie a mises en place pour contrôler cette frontière. Nous pensons que l'objet de ces accusations infondées est de rejeter sur d'autres la responsabilité de l'incapacité où se trouve la puissance occupante d'instaurer la sécurité et la stabilité en Iraq.

En raison de la détérioration des conditions de sécurité en Iraq, de nombreux Iraquiens ont fui leur pays. Il y a aujourd'hui en Syrie plus de 1,6 million de réfugiés iraquiens. Outre les conséquences sociales et les répercussions sur la sécurité qui résultent de leur présence, la Syrie supporte un énorme fardeau financier pour satisfaire leurs besoins économiques et leur fournir des services. Il est regrettable que la communauté internationale ne se soit pas acquittée de ses responsabilités vis-à-vis des réfugiés iraquiens jusqu'à ce qu'ils puissent réintégrer leur pays et leurs foyers en toute sécurité. La puissance occupante dépense des centaines de milliards de dollars pour des opérations militaires à l'intérieur de l'Iraq, mais n'alloue aucune ressource pour aider les Iraquiens qui ont été contraints de quitter leur pays du fait de l'occupation et de ses retombées.

Les visites officielles entre les pays frères que sont l'Iraq et la Syrie ont ouvert de vastes perspectives de coopération mutuelle et ont permis de recenser les

principaux domaines de coopération à tous les niveaux. La Syrie prévoit pour sa part de mettre en œuvre toutes les mesures convenues au cours de ces visites.

La situation critique et délicate qui règne dans le pays frère du Liban exige des Libanais qu'ils agissent de concert pour sortir de la situation actuelle et parvenir à des solutions servant l'intérêt du Liban et son avenir. La Syrie a toujours appuyé toutes les initiatives visant à activer un dialogue interlibanais en vue de parvenir à un consensus. Nous pensons que les préparatifs des prochaines élections présidentielles constituent une bonne base pour l'instauration d'un consensus entre les Libanais, afin d'élire un président conformément aux règles constitutionnelles, sans intervention étrangère et de manière à sauvegarder les intérêts du pays et ses liens avec les pays arabes.

La Syrie réitère sa position en faveur de l'élimination de toutes les armes de destruction massive de la région du Moyen-Orient. Je voudrais rappeler ici qu'en 2003, elle a présenté un projet de résolution au Conseil de sécurité au nom du Groupe arabe; nous continuons d'attendre avec intérêt qu'il soit adopté.

Je tiens à affirmer que la Syrie souscrit aux positions déclarées d'autres pays en développement qui insistent sur la liberté et le droit de tous les pays d'acquérir des technologies nucléaires à des fins pacifiques. Nous estimons nécessaire de contraindre Israël, seule partie de la région à être en possession d'armes nucléaires, à soumettre ses installations au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à l'Accord de garanties généralisées.

Comme beaucoup d'autres, je me demande si le monde est devenu plus sûr plusieurs années après le déclenchement de la guerre contre le terrorisme. La réponse est bien connue de tous. Le terrorisme s'est propagé dans des régions qui n'avaient jamais connu ce phénomène. La Syrie croit que lutter contre le terrorisme en ne recourant qu'à la force est inutile. Nous devons nous attaquer à ses causes profondes et faire une distinction nette entre le terrorisme et la lutte légitime des peuples qui résistent à l'occupation étrangère. Nous demandons à tous les États de coopérer à la lutte contre le terrorisme. En même temps, nous déconseillons de prendre le terrorisme comme prétexte pour compromettre les droits des peuples et inculquer la haine entre les religions et les

civilisations au lieu de préconiser les dialogues interculturels et interconfessionnels dans l'intérêt de toute l'humanité.

Au cours du débat, nous avons entendu des appels en faveur de l'ingérence dans les affaires intérieures d'États au nom de la défense des droits de l'homme et de la promotion de la démocratie. La Syrie s'interroge sur l'écart qui existe entre les paroles et les actes pour ce qui est de la Palestine, de l'Iraq, du Liban et d'autres parties du monde. Les pratiques inhumaines dont nous avons appris l'existence à Guantanamo et à Abu Ghraib, et l'aval de l'agression israélienne contre le Liban l'année dernière et d'autres pratiques israéliennes en Palestine et dans le Golan constituent de graves violations des droits de l'homme. Et cela nous incite à nous demander, et à juste titre, quels sont les droits de l'homme invoqués.

Plus que jamais auparavant, notre monde a besoin que nous réaffirmions notre attachement aux buts et principes de l'ONU, afin d'éviter de pratiquer une politique de deux poids deux mesures et de libérer l'Organisation des quelques Membres qui tentent de contrôler ses décisions et de dicter leurs politiques à ses organes. Les conflits et les crises qui affligent notre monde aujourd'hui doivent nous pousser à chercher des solutions fondées sur des dialogues interculturels et interconfessionnels renforcés, et à persévérer sur la voie de solutions politiques aux problèmes internationaux actuels tout en préservant la paix et la sécurité internationales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nyamaa Enkhbold, Ministre des affaires étrangères de la Mongolie.

M. Enkhbold (Mongolie) (*parle en anglais*) : Nous sommes à mi-parcours de l'échéance de 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il reste huit ans : est-ce beaucoup? Maintenons-nous le rythme? Au regard de l'histoire de la race humaine, ce n'est qu'un grain de sable dans un sablier, mais au regard des espoirs et des attentes de millions d'êtres humains vivant dans une pauvreté abjecte et sans accès à une eau salubre, pour des enfants sans grande perspective de recevoir une éducation et de réaliser pleinement leur potentiel, pour des femmes qui meurent en couches, et pour des bébés qui n'apprendront jamais à marcher, à parler ou à lire, emportés par des maladies évitables – c'est bien plus qu'un simple grain de sable.

D'ici à 2015, nos peuples jugeront si les promesses faites et les engagements pris par leurs dirigeants et par l'ensemble de la communauté internationale étaient sincères. Ils décideront si les conférences et les illustres rassemblements de dirigeants du monde entier se seront traduits en actes ou s'ils n'auront été que des paroles creuses et des promesses vides. Les huit années qui restent jusqu'à 2015 seront donc une épreuve de vérité pour notre crédibilité. Il ne tient donc qu'à nous de réussir cette épreuve. Nous devons tenir nos promesses. Nous devons réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'autres objectifs de développement convenus par la communauté internationale. Nous devons déployer tous les efforts possibles en tant que nations individuelles et les déployer collectivement en tant que communauté internationale.

Pour ce faire, nous devons à présent nous pencher sur les progrès accomplis jusqu'ici par chacun. Nous devons faire le point sur ce qui a déjà été accompli et sur ce qu'il reste à faire pour atteindre les Objectifs dans les temps. Mon pays, la Mongolie, suit de très près sa progression vers la réalisation des OMD. Notre deuxième rapport national sur la question vient tout juste d'être soumis à l'examen du Gouvernement.

Mettre en œuvre les OMD signifie répondre aux besoins élémentaires de la population et garantir son bien-être aux plans social et personnel. Mon gouvernement prend cette tâche très à cœur. En dépit de ces immenses efforts, le succès est malheureusement loin d'être garanti en ce qui concerne un certain nombre d'objectifs, en tout premier lieu, celui de réduire de moitié la pauvreté.

À l'échelle mondiale, le rapport sur la réalisation des OMD en 2007 présente un tableau tout aussi mitigé. Il y est préconisé, de manière très convaincante, d'adopter, immédiatement et d'ici à 2015, de nouvelles mesures concertées pour atteindre les OMD partout dans le monde. Il y est également affirmé que l'aide publique au développement n'ayant pas enregistré de hausse sensible depuis 2004, les OMD sont impossibles à atteindre même pour les pays convenablement administrés.

Dans ce contexte, j'approuve sans réserve la proposition du Président de l'Assemblée générale d'organiser, ici-même à l'ONU, une réunion des dirigeants sur les OMD. De notre point de vue, cette réunion permettrait non seulement de dresser un bilan à

mi-parcours, mais aussi de formuler des propositions et des recommandations concrètes sur la voie à suivre.

Bien que sachant pertinemment que c'est à nous qu'il appartient en premier ressort d'assurer notre développement, il existe des obstacles qui échappent à notre contrôle, au premier rang desquels figurent les changements climatiques. Les changements climatiques ne relèvent plus seulement des débats scientifiques et académiques. Tous les pays, grands et petits, côtiers et enclavés, en ressentent les effets sur leur économie et la vie de leur population. Le récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat indique que les pays pauvres seront le plus durement frappés par les changements climatiques alors qu'ils contribuent le moins au phénomène. Est-ce que c'est juste?

La contribution de mon pays au réchauffement planétaire est tout au plus négligeable. Pourtant la Mongolie pâtit grandement de ses effets négatifs. À titre d'exemple, la température moyenne y a augmenté de près de 2°C en l'espace de 60 ans, alors qu'elle s'est élevée de 1°C à l'échelle mondiale durant le dernier siècle. Environ 80 % des terres sont endommagées, principalement du fait de l'érosion éolienne à laquelle s'ajoutent les activités humaines, comme l'exploration minière et le surpâturage. La désertification gagne du terrain. Les pâtures, qui constituent le fondement de la vie semi-nomade des Mongols, s'amenuisent et se fragilisent. La fertilité des sols est deux à trois fois moins élevée qu'il y a 40 ans. Depuis quelques années, le pays est de plus en plus fréquemment frappé par des catastrophes naturelles, comme la sécheresse et le *dzud* – hiver rigoureux accompagné de fortes chutes de neige –, ce qui nuit fortement à son économie pastorale.

Qu'on le veuille ou non, aucun pays ne saurait rester indifférent ou inactif face à un problème véritablement planétaire comme celui des changements climatiques. Nous devons tous nous acquitter de notre devoir collectif, même s'il est bien naturel que ceux qui contribuent le plus au réchauffement planétaire en assument la responsabilité principale. Les pays industrialisés doivent donc tenir leurs engagements, en prenant l'initiative de réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'en fournissant des ressources financières aux pays en développement et en leur transférant des technologies non polluantes.

La bonne mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

(CCNUCC) et du Protocole de Kyoto reste prioritaire, alors même que la communauté internationale s'apprête à définir un cadre pour l'après-Kyoto. Ce cadre pour l'après-Kyoto doit être souple et multiforme, c'est-à-dire prendre en compte les circonstances particulières à chaque pays. Il doit associer l'ensemble des grands pollueurs, mais aussi concilier protection de l'environnement et croissance économique en exploitant au mieux les avancées technologiques.

La conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra en décembre à Bali sera décisive pour l'établissement de ce cadre. Nous devons saisir l'occasion offerte par la présente session de l'Assemblée générale pour préparer le terrain en vue de la conférence de Bali.

Il importe également de mettre à profit les mécanismes régionaux et sous-régionaux pour compléter et soutenir l'action internationale. Pays de l'Asie du Nord-Est, la Mongolie attache une importance particulière à la mise en place, dans la sous-région, de mécanismes de coopération en matière environnementale, dans la mesure où les tempêtes de poussière et de sable liées à l'expansion du désert de Gobi sont désormais des phénomènes familiers pour les habitants de Beijing, Séoul et Tokyo entre autres exemples.

L'Asie du Nord-Est est l'une des régions les plus dynamiques et diverses au monde. Elle regroupe plusieurs des grands moteurs de l'économie mondiale, comme la Chine, le Japon, la République de Corée et la Fédération de Russie, ainsi que des économies moins importantes et plus vulnérables comme la Mongolie et la République populaire démocratique de Corée. Notre sous-région abrite par ailleurs un quart de la population mondiale. En raison de sa taille et de sa diversité, les changements climatiques s'y manifestent de différentes façons, mais n'en touchent pas moins chacun de nos pays.

C'est la raison pour laquelle la Mongolie a proposé de tenir au plus vite un sommet de l'Asie du Nord-Est sur les changements climatiques. Nous espérons que cette réunion de haut niveau marquera un tournant décisif pour la coopération régionale face aux changements climatiques et qu'elle concourra de façon notable à l'action mondiale.

Au plan national, la Mongolie s'emploie continuellement à relever les défis posés par les changements climatiques en peaufinant son cadre

juridique et en réalisant différents projets et programmes. Un plan d'action nationale contre la désertification a été adopté en 1996. En 1999, nous avons créé une commission nationale chargée d'élaborer une politique nationale d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que d'établir des rapports sur les inventaires de gaz à effet de serre et sur l'application des politiques et mesures afférentes. En 2000, le Gouvernement mongolien a lancé un programme d'action national sur les changements climatiques en vue d'honorer ses obligations en vertu de la CCNUCC, mais aussi de définir les domaines d'action prioritaires et d'intégrer la question des changements climatiques dans tous les plans et programmes de développement nationaux et sectoriels.

En outre, notre projet de stratégie nationale de développement fondée sur les OMD, récemment soumis à l'examen et à l'approbation du Parlement, contient une section à part entière sur la politique environnementale. La protection de la nature et de l'environnement, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et les changements climatiques y sont qualifiés de priorités nationales. Ce projet de stratégie devrait être approuvé cet automne par le Parlement.

Plus concrètement, le Gouvernement a lancé en 2005 un vaste programme de développement agroforestier baptisé « Ceinture verte », dans l'espoir d'arrêter la propagation de la désertification et le déplacement du sable, ainsi que de limiter le nombre des tempêtes de poussière et de sable. Au terme de ce programme, un rempart vert de 2 500 km de long s'étendra d'est en ouest pour protéger les steppes contre l'avancée du désert de Gobi.

Dans le secteur énergétique, qui repose principalement sur les combustibles fossiles, en premier lieu le charbon, le Gouvernement essaie sans relâche de recourir aux sources d'énergie renouvelables ou de substitution. À cette fin, il a entrepris la construction de centrales hydroélectriques ainsi que la mise en œuvre du programme « 100 000 Solar Ger ».

L'enclavement géographique de la Mongolie est un obstacle supplémentaire à son développement et à la réalisation des OMD. En effet, l'absence d'un accès terrestre à la mer, l'éloignement des marchés mondiaux et, par voie de conséquence, les coûts plus élevés de transport et les retards indus sont autant d'obstacles aux échanges commerciaux des pays en développement

sans littoral. Ces surcoûts commerciaux nuisent à la prospérité des pays et freinent leur croissance économique dans la mesure où ils payent un prix élevé pour importer et sont peu compétitifs à l'exportation.

Dès lors, la Mongolie et d'autres pays animés du même esprit se sont employés à sensibiliser la communauté internationale à la nécessité d'appuyer et d'aider les pays en développement sans littoral et à promouvoir leurs positions communes et les intérêts de ce groupe auprès de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce. J'aimerais souligner ici l'importance de la réunion des Ministres du commerce des pays en développement sans littoral ainsi que la réunion thématique des pays en développement sans littoral et des pays de transit voisins sur le commerce et les questions de facilitation du commerce, qui a eu lieu le mois dernier dans la capitale de la Mongolie, Oulan-Bator, pour fixer les priorités du groupe dans le contexte des négociations multilatérales de Doha et préparer l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty.

Les préoccupations en matière de sécurité continuent d'influer sur le développement mondial. En dépit de nos réels efforts, le monde dans lequel nous vivons n'est toujours pas un endroit sûr pour bon nombre d'entre nous. Des millions d'individus souffrent quotidiennement de la faim, de la maladie, de l'insécurité et de la menace de la violence. Des milliers de personnes perdent la vie du fait de la violence interconfessionnelle, d'attentats terroristes et de conflits internes, et des milliers d'autres fuient la violence, venant grossir les rangs des réfugiés et des personnes déplacées. Tout cela pèse lourdement sur les aspirations de développement des pays touchés.

Nous sommes nombreux à venir de pays non touchés par des conflits et de régions situées à des milliers de kilomètres des zones de conflit, mais, à l'heure de la mondialisation, chacun d'entre nous en subit les conséquences. Les prix records atteints par le pétrole, étant donné la situation au Moyen-Orient, ont des graves répercussions sur l'économie mondiale. Les petites économies vulnérables, dépendantes de certains produits, comme en Mongolie, sont les plus sévèrement touchées comme le sont aussi les pays en développement important du pétrole. Mais ce sont les simples citoyens au Moyen-Orient qui souffrent le plus. La communauté internationale doit promettre la paix et la sécurité aux peuples d'Iraq, d'Israël, de la Palestine, du Darfour et d'autres zones de conflit.

Nous devons poursuivre notre lutte mondiale contre le terrorisme, et l'ONU doit être à la tête de cette action collective. La dernière crise des otages en Afghanistan nous a rappelé la menace que représentent encore les Taliban. Cela montre une fois encore que les terroristes s'attaquent à ceux qui ne peuvent pas se défendre. Dès lors, nous avons le devoir sacré de protéger ceux qui ne peuvent pas se défendre eux-mêmes.

La Mongolie, pays dont le statut d'État exempt d'armes nucléaires est reconnu sur le plan international, est satisfaite des progrès réalisés lors des pourparlers à six sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, dont la dernière série a eu lieu la semaine dernière à Beijing. Pour contribuer à faire progresser ces pourparlers, la Mongolie a accueilli les 4 et 5 septembre une session du groupe de travail bilatéral sur la normalisation des relations entre le Japon et la République populaire démocratique de Corée cette année, et elle est prête à poursuivre ses efforts à l'avenir.

La Mongolie se réjouit de la réunion du sommet intercoréen qui doit commencer demain et qui contribuera, nous l'espérons, à instaurer la paix et la sécurité, et au bout du compte, à permettre la réunification pacifique de la péninsule coréenne. Étant donné la dynamique politique prometteuse dans la sous-région, la Mongolie a bon espoir que l'appel à un mécanisme de coopération de sécurité multilatéral en Asie du Nord-Est sera appuyé dans notre sous-région et au-delà.

De nombreux pays s'étant engagés ces dernières décennies à établir des sociétés démocratiques modernes fonctionnant bien, fondées sur les principes du pluralisme, du respect des droits de l'homme, de la liberté de la presse et de la gouvernance démocratique, la démocratie est maintenant fermement établie en tant que valeur réellement universelle.

En Mongolie, nous pensons que la démocratie est l'environnement le plus favorable à une croissance économique durable. La démocratie et le respect des droits de l'homme, selon nous, sont étroitement liés aux objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi la Mongolie a été, en 2005, le premier pays à adopter un neuvième objectif du Millénaire pour le développement sur le renforcement des droits de l'homme et la promotion de la gouvernance démocratique.

Nous sommes fiers de cette heureuse transition démocratique, et des gains nombreux réalisés dans les domaines politique, économique, social et spirituel de notre société. En tant que jeune démocratie, mon pays est aussi tout à fait conscient des défis complexes que les pays en transition doivent relever. Nous croyons en la coopération internationale et appuyons les efforts de démocratisation. À cet égard, la Mongolie se félicite du rôle accru que joue l'ONU dans la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, non seulement en contribuant à la tenue d'élections crédibles, mais aussi grâce à un large éventail d'activités visant à promouvoir les institutions et les pratiques démocratiques. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, qui a déjà financé plus de 100 projets dans le monde, en est un bon exemple. L'ONU a aussi été une partie prenante importante dans le succès des processus visant à établir ou à rétablir les démocraties.

Les défis mondiaux requièrent des approches mondiales, et aucun autre organe que l'ONU n'est mieux à même de servir les efforts collectifs de la communauté internationale. L'ONU est l'organisation la plus universelle, la plus légitime et celle qui a le plus d'autorité dans le monde. C'est réellement le centre politique de la coopération mondiale. Elle nous donne la légitimité. Elle nous donne la légalité.

Notre Organisation mondiale s'est lancée dans un processus de réforme visant à mieux répondre aux défis multiples, à la fois existants et naissants, à l'heure où la mondialisation évolue rapidement et où les complexités sont croissantes. Des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines de réforme, mais davantage d'efforts, associés à une volonté politique plus forte sont nécessaires pour procéder à des réformes, en particulier en ce qui concerne la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et du Conseil de sécurité. La Mongolie accorde toute sa confiance au Secrétaire général Ban Ki-moon et appuie ses efforts pour améliorer la gestion, l'efficacité et la cohésion interne du système des Nations Unies.

Pour ce qui est de relever les défis des changements climatiques, d'atteindre les OMD et autres objectifs internationaux en matière de développement, de lutter contre le terrorisme, d'empêcher les conflits, de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, et de répondre avec efficacité aux questions pressantes d'aujourd'hui, notre succès en tant que communauté des nations dépend en grande partie du succès de cette transformation.

Le temps passe. Nous ne pouvons plus nous permettre de faire comme d'habitude. Si nous voulons, en toute bonne foi et en temps utile, honorer nos engagements et nos promesses à l'égard de nos peuples, nous devons redoubler d'efforts concertés pour gagner cette bataille historique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Aïchatou Mindaoudou, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine du Niger.

M^{me} Mindaoudou (Niger) : Je voudrais tout d'abord adresser mes plus vives félicitations à M. Kerim pour sa brillante élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous ne doutons point que ses qualités professionnelles, sa vaste et riche expérience d'universitaire, de diplomate et d'entrepreneur, permettront à nos travaux d'être couronnés de succès. Je voudrais donc lui assurer de l'appui total de ma délégation dans l'exercice de sa charge.

À l'endroit de la Présidente sortante, Cheika Haya Rashed Al-Khalifa, je tiens à exprimer toute notre satisfaction pour le dynamisme et la dextérité avec lesquels elle a su conduire les travaux de la session précédente.

Quant au Secrétaire général, je saisis cette occasion pour lui renouveler l'estime et les encouragements du Gouvernement nigérien pour son accession à la tête de notre Organisation commune.

Deux ans après le Sommet mondial de 2005, qui a donné l'occasion à nos dirigeants de se pencher sur les défis et les menaces auxquels est confrontée la communauté internationale, l'on ne peut s'empêcher, en dépit de la persistance de certains fléaux comme le terrorisme international ou de la lenteur des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire, d'entretenir un certain espoir, fondé sur cette volonté sans cesse renouvelée de la communauté internationale d'œuvrer résolument vers la recherche de solutions adaptées aux contraintes identifiées.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, l'un des facteurs de cette évolution significative, dans certaines régions du monde notamment, est sans aucun doute l'impact positif des interventions de la Commission de consolidation de la paix, notamment au Burundi et en Sierra Leone, justifiant de ce fait l'opportunité de la création de ce nouvel organe. En Afrique, ces tendances positives et

encourageantes sont appréhendées à travers les espoirs que suscite l'évolution de certains conflits.

Dans la région Ouest de ce continent, le Libéria continue de progresser sur le chemin de reconstruction nationale et de consolidation de la paix.

En Côte d'Ivoire, le processus de paix est très prometteur depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou en Mars 2007 et l'organisation d'une cérémonie de « la flamme de la paix ». Ces deux événements majeurs témoignent de la volonté des parties de mettre un terme définitif à la crise qui a éclaté dans ce pays voici déjà cinq ans.

La Sierra Leone vient, pour la première fois, et cela après la longue période d'instabilité qu'elle a traversée, d'organiser des élections législatives et présidentielles libres et transparentes, confirmant ainsi la détermination de son peuple meurtri de dépasser la période tragique qu'il a vécue et de construire résolument un avenir radieux.

Pour ce qui est de l'Afrique centrale, l'adoption par les pays de la région des Grands lacs d'un Pacte de stabilité, de sécurité et de développement permet d'espérer, à moyen terme, une amélioration significative de la situation de troubles qui y prévaut depuis plusieurs années. À cet égard, il est encourageant de constater que, d'ores et déjà, le Burundi est sur le point de pouvoir se passer de la tutelle de la communauté internationale dans le maintien de la paix à l'intérieur de ses frontières et de s'atteler désormais pleinement à son développement économique et social.

La République démocratique du Congo constitue un autre terrain sur lequel il est permis de fonder de grands espoirs, si toutes les parties rejoignent la dynamique de paix et inscrivent leur démarche dans le cadre du processus démocratique en cours.

Au Darfour, la situation est certes encore préoccupante. Mais, après la signature de l'Accord entre le Gouvernement soudanais et l'Organisation des Nations Unies et l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1769 (2007) le 31 juillet 2007, l'on est en droit de croire fermement à un retour à la paix et à la sécurité dans cette partie du Soudan.

S'agissant du Sahara occidental, il y a lieu de se féliciter de l'ouverture de négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario, marquées par les deux rencontres organisées sous l'égide de l'Envoyé

personnel du Secrétaire général, suite à l'adoption de la résolution 1754 (2007) du Conseil de sécurité.

Enfin, concernant la Somalie, nous formulons le vœu ardent de voir la Conférence de réconciliation nationale et les efforts de la communauté internationale aboutir à des résultats positifs, qui permettront à ce pays frère de sortir définitivement de la situation critique qui est la sienne depuis déjà plusieurs années.

La situation au Moyen-Orient, dominée par le conflit israélo-palestinien, requiert pour sa part une attention plus soutenue de la communauté internationale. Ma délégation estime en effet que la reprise du processus politique demeure la seule voie pour progresser vers une solution juste et durable, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et du principe des deux États viables et vivant dans la paix et la sécurité. La Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe demeurent de véritables cadres de référence dans cette optique.

D'une manière générale, l'approche sous-régionale cohérente à laquelle travaillent l'Organisation des Nations Unies et les organisations sous-régionales semble non seulement être le cadre adéquat pour résoudre les conflits, mais également pour apporter les réponses appropriées à d'autres préoccupations telles que les migrations internationales, la traite des êtres humains, le trafic des drogues, la criminalité transfrontalière et la prolifération et la circulation des armes légères, entre autres. De ce point de vue, particulièrement pour ce qui concerne le continent africain, les capacités des organisations sous-régionales et de l'Union africaine devraient être renforcées.

À cet égard, le Programme décennal [des Nations Unies] de renforcement des capacités de l'Union africaine est à saluer, dès lors qu'il offre de nouvelles perspectives en matière de prévention des conflits et de préservation d'une paix durable sur le continent, grâce en particulier à la mise en place d'une force africaine d'intervention. Dans cette optique, le débat public du Conseil de sécurité organisé pour examiner les moyens de renforcer l'efficacité de son rôle dans la prévention et le règlement des conflits, en particulier en Afrique, revêt toute son importance.

Les conflits ne constituent pas les seules atteintes à la paix et à la sécurité internationales. D'autres phénomènes, souvent plus pernicious et imprévisibles, rendent encore plus précaire la jouissance par les peuples de par le monde de leur droit légitime à la

quiétude et à la sécurité. Il en est ainsi, entre autres, du terrorisme international, de la criminalité transfrontalière et des trafics de tous genres.

À cet égard, le Sahara, cet espace que le Niger partage avec plusieurs autres pays africains, est en passe de devenir le repère de trafiquants de drogues et d'armes, qui alimentent et entretiennent l'insécurité dans la région. Le Niger entend participer activement à toute initiative destinée à conjuguer les efforts de la communauté internationale pour éradiquer ces fléaux qui sapent les bases des économies des pays concernés et mettent en péril les fondements de la démocratie.

À cet égard, ma délégation estime que la coopération internationale et l'assistance aux pays en développement affectés s'avèrent indispensables pour assurer le succès de la lutte contre le trafic de drogues et d'armes légères, y compris les mines antichars et antipersonnel. L'utilisation de celles-ci par des groupes armés continue d'infliger aux populations civiles innocentes, des souffrances atroces, d'entraver les échanges commerciaux et de freiner toute action de développement dans les zones infestées. Aussi, l'ampleur et la gravité du phénomène commandent véritablement que la communauté internationale lui accorde toute l'attention requise et exprime sa ferme condamnation des actes criminels perpétrés par ces réseaux de trafiquants, notamment dans notre région.

Le lien fait entre paix, sécurité, développement et droits de l'homme, à travers le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), n'a jamais perdu de sa pertinence et ne cesse de nourrir nos réflexions. C'est la raison pour laquelle le Niger demeure solidaire de toutes les initiatives prises ou à venir visant à insuffler un nouveau dynamisme à l'agenda de développement.

Le Niger salue l'initiative du débat thématique informel intitulé « Partenariats en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement : faire le bilan et aller de l'avant », tenu le 27 novembre 2006, en tant que premier d'une série de trois débats que l'Assemblée générale a décidé d'organiser dans le cadre de sa revitalisation. À cette occasion, certains partenaires de développement ont pu prendre des engagements concrets, à l'instar de la Banque islamique de développement, qui a annoncé la création d'un Fonds pour la réduction de la pauvreté doté d'un budget de 10 milliards de dollars. Le Gouvernement nigérien, par ma voix, se félicite de cette initiative

exemplaire qui participe d'un partenariat au développement encore plus efficace.

Le Niger considère l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 61/16 sur le renforcement du rôle du Conseil économique et social comme une grande avancée. Cette résolution fait du Conseil économique et social le principal organe responsable des questions relatives au développement économique et social et, plus particulièrement, de la réalisation des objectifs mondiaux de développement convenus lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Niger tient aussi à féliciter l'État du Qatar pour avoir accueilli la réunion préparatoire à la conférence d'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, elle-même prévue à Doha dans le courant 2008. En outre, l'engagement inégalé du Gouvernement qatarien dans le développement international l'a amené à abriter la conférence sur la consolidation de la sécurité alimentaire au Niger, qui s'est tenue à Doha, avec l'appui de l'Organisation de la conférence islamique et qui a connu un très grand succès. Je voudrais par conséquent saisir cet instant privilégié que m'offre la tribune de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, pour réitérer, à ce pays ami, à l'ensemble de la Oumma islamique et aux autres partenaires qui ont bien voulu appuyer cette initiative, la profonde gratitude du peuple et du gouvernement nigériens.

Il existe une catégorie de pays encore plus vulnérables et à laquelle la communauté internationale devrait accorder une attention particulière. Il s'agit des pays en développement sans littoral, qui sont fortement défavorisés par leur situation géographique. En 2003, la Conférence d'Almaty qui s'était penchée sur leur situation avait adopté une Déclaration et un Programme d'action dont la mise en œuvre devra bientôt faire l'objet d'un examen. Il y a donc lieu de lancer un appel pressant à tous les partenaires de développement pour qu'ils se décident à prendre des mesures nécessaires pour non seulement aider ces pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, mais aussi pour leur permettre d'atténuer les effets néfastes de la désertification, de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques.

Concernant la désertification et la dégradation de l'environnement, deux problèmes qui affectent

sérieusement les pays du Sahel comme le mien, les efforts conjugués de la communauté internationale pour une lutte efficace contre ces fléaux devraient être intensifiés. Les actions menées au Niger, par l'expérience développée à travers le programme spécial du Président de la République, ont permis d'enregistrer des succès spectaculaires qui méritent d'être consolidés et renforcés.

En effet, grâce aux travaux de restauration des terres dégradées, de désensablement et de reboisement, exécutés ces dernières années, et intensifiés dans le cadre de ce programme, ce sont aujourd'hui plus de 3 millions d'hectares qui ont pu être arrachés au désert, selon l'observation satellitaire effectuée en 2006, et communiquée par le centre régional Aghrymet. De larges superficies, en des endroits qui étaient désespérément arides, sont redevenues à présent des terres de production agricole et des zones de pâturage, grâce à l'action de rétention et d'infiltration des eaux, favorisant la montée de la nappe phréatique. Il convient de relever que ces activités sont menées par plusieurs milliers de jeunes rémunérés suivant la méthode du travail contre rémunération en espèces.

Le débat public du Conseil de sécurité et le débat thématique de l'Assemblée générale, tous deux consacrés au changement climatique, ont permis de faire ressortir toute l'ampleur et la gravité du phénomène, mettant en exergue l'urgence d'une action collective. Au regard notamment de la qualité des échanges qui ont eu lieu lors du débat de haut niveau organisé par le Secrétaire général de l'ONU le 24 septembre dernier, il y a lieu de croire à la volonté des parties de progresser vers l'atteinte des objectifs essentiels car c'est la seule façon de garantir aux générations présentes et futures un environnement sain et fiable. Le Niger s'inscrit résolument dans cette dynamique et a déjà élaboré, au titre de la stratégie nationale et du plan d'action en matière de changement et de viabilité climatique, un programme d'action national pour l'adaptation aux changements du climat.

Toutes ces questions, qui font partie d'une vision intégrée pour un développement durable, sont prises en compte dans la stratégie révisée de réduction de la pauvreté, cadre de référence de toute la politique économique et de développement de mon pays. Je voudrais à cet égard, saisir cette occasion exceptionnelle pour inviter solennellement tous les partenaires de développement à prendre part à la conférence internationale sur cette stratégie de réduction de la pauvreté révisée du Niger, qui se

tiendra à Bruxelles en octobre prochain. Ladite conférence est convoquée, entre autres, pour harmoniser et coordonner les interventions de nos partenaires de développement.

L'harmonisation et la coordination sont justement des sujets d'actualité au niveau de l'ONU car ils sont indispensables pour accroître l'efficacité de l'Organisation dans l'action collective contre les défis et menaces d'ampleur mondiale. Ma délégation convient que la cohérence de l'action du système des Nations Unies constitue l'un des principaux domaines de mise en œuvre des réformes préconisées dans le document final du Sommet mondial de 2005 et qu'il faudrait par conséquent trouver les voies pour y parvenir. Je tiens à cet égard à indiquer que nous appréhendons ces réformes comme devant servir à mieux aider les pays en développement dans la réalisation d'une croissance économique soutenue, d'un développement durable et d'éradication de la pauvreté.

C'est au demeurant cette vision qui m'amène à réaffirmer la conviction du Niger que la cohérence et la coordination doivent s'inspirer des principes cardinaux de l'appropriation, du leadership national, et du respect des priorités nationales en matière de développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Rita Kieber-Beck, Ministre des affaires étrangères du Liechtenstein.

M^{me} Kieber-Beck (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le changement climatique, qui était au cœur de la réunion de haut niveau la semaine dernière, constitue l'un des principaux défis pour notre génération. Il met à l'épreuve notre capacité de créer la volonté politique collective nécessaire pour contrecarrer un phénomène aux conséquences socioéconomiques potentiellement désastreuses. Il nous donne également une excellente occasion d'utiliser à bon escient le cadre unique offert par l'Organisation. La réunion de Bali doit déboucher sur un engagement à long terme de tous les États pour lancer une feuille de route ambitieuse et pratique vers une économie mondiale progressivement débarrassée du dioxyde de carbone. Nous pouvons atteindre cet objectif si nous traduisons l'élan politique d'aujourd'hui en actes concrets allant au-delà des activités de demain.

Le changement climatique est l'un des domaines de préoccupation de la communauté internationale,

domaine dans lequel il est clair que l'ONU est aujourd'hui plus que jamais une organisation indispensable. Il apparaît en effet que la nature et le potentiel uniques de l'Organisation sont plus largement reconnus et acceptés aujourd'hui qu'ils ne l'ont été jusqu'ici. Pour reprendre les termes du Secrétaire général Ban Ki-moon, le pendule bat en notre faveur. Fermement convaincus des valeurs du multilatéralisme, nous nous félicitons de cette évolution.

Toutefois, en tant que véritables amis de l'ONU, nous devons continuer à nous interroger sur les capacités de l'Organisation d'utiliser pleinement son potentiel et de se conformer aux buts et principes de la Charte. Deux ans après le Sommet mondial de 2005, nos résultats en matière de réforme sont mitigés. Nous n'avons pas encore terminé certaines réformes institutionnelles et le principe de la responsabilité de protéger doit être traduit en actes concrets, comme dans le cas des politiques d'oppression exercées par le régime de Myanmar contre sa propre population. Toutefois, bien évidemment, la réforme d'une organisation investie de tâches aussi diverses et importantes que l'ONU n'est jamais terminée. Nous devons toujours être prêts à faire les adaptations nécessaires pour améliorer les effets de ses activités, sa légitimité et son efficacité. Aujourd'hui, ces adaptations requièrent une approche à deux volets. D'une part, nous devons renforcer ses éléments opérationnels et, d'autre part, nous devons rattacher plus fermement le travail de l'Organisation à ses origines, c'est-à-dire à la Charte des Nations Unies.

La demande dans le domaine du maintien de la paix est plus grande qu'elle ne l'a jamais été auparavant. Cette évolution témoigne de la confiance accordée à l'ONU, mais a aussi pour conséquence de rendre plus pressante la question des lacunes constatées dans la gestion de l'Organisation. Le Secrétaire général Ban Ki-moon a donc proposé à juste titre des changements en vue de renforcer l'appui institutionnel aux activités de l'Organisation sur le terrain. Nous espérons que des progrès supplémentaires seront réalisés à cet égard, en particulier dans le domaine des achats. Nous ne sommes pas convaincus que les enseignements tirés du scandale « pétrole contre nourriture », qui a causé un grand préjudice à l'ONU, ont été pleinement compris, et mieux encore, traduits en faits concrets. Nous devons également améliorer raisonnablement l'efficacité financière et l'obligation de rendre compte de l'Organisation. Cela nous permettra ensuite de présenter à nos instances

nationales la facture toujours plus élevée des opérations de maintien de paix.

Le renforcement des capacités opérationnelles et de gestion de l'ONU ne changera rien au fait que, d'un point de vue opérationnel et financier, ce n'est pas une Organisation puissante. Son budget restera toujours modeste par rapport à celui qu'un certain nombre d'États consacrent à la défense, pour ne citer qu'un exemple évident. La véritable force et la vraie puissance de l'Organisation résident dans le fait qu'elle est fondée sur le droit international. La Charte elle-même peut être considérée comme le plus grand accomplissement de l'histoire du droit international. Fait plus important, l'ONU a la capacité exceptionnelle de donner légitimité et légalité à l'action internationale. Aux yeux du monde, l'ONU symbolise l'état de droit dans les relations internationales.

C'est un énorme avantage que nous devons chérir et promouvoir autant que possible. L'ONU et ses organes doivent toujours être considérés comme les gardiens du droit international. En raison de sa place centrale dans l'architecture institutionnelle de l'Organisation, le Conseil de sécurité joue un rôle particulier à cet égard. C'est pourquoi sa pratique actuelle d'inscription sur une liste et de radiation de cette liste d'individus qui font l'objet de sanctions est préoccupante. Nous pensons que le non-respect des normes internationales en matière de régularité de la procédure ne contribue en rien à l'amélioration de l'efficacité des régimes de sanctions, mais contribue énormément à miner l'autorité du Conseil lui-même.

Pendant de nombreuses années, beaucoup d'énergie a été dépensée pour la réforme du Conseil de sécurité. Il semblerait aujourd'hui que nous n'ayons jamais été plus éloignés d'une solution. Nous pensons que la légitimité des actions du Conseil repose sur plusieurs éléments, dont le plus important est la qualité de ses décisions et la mesure dans laquelle elles sont conformes au droit international. En outre, les décisions du Conseil ont la légitimité nécessaire si elles sont véritablement prises au nom de tous les Membres, et donc aussi au nom de la grande majorité des États qui ne siègent pas au Conseil. On peut y parvenir en impliquant davantage les États non membres, en particulier lorsque leurs intérêts sont directement concernés. Enfin, la composition du Conseil doit bien entendu être plus représentative de la composition générale de l'Organisation, et du monde en développement en particulier.

Les dernières années n'ont pas inauguré l'ère de l'état de droit que certains avaient espéré. Bien au contraire, des attaques concertées, et finalement infructueuses, ont été portées à l'importance de l'état de droit dans les relations internationales. Néanmoins, nous avons réalisé des progrès très importants dans certains domaines, notamment dans le domaine de la justice pénale internationale. Le Conseil de sécurité a montré le chemin à suivre en créant des tribunaux internationaux et hybrides. Mais le succès suprême a bien entendu été la création de la Cour pénale internationale (CPI).

Le renvoi de la situation au Darfour devant la Cour a constitué une décision historique, d'un point de vue à la fois juridique et politique. Il s'agissait d'un message fort du Conseil de sécurité, selon lequel la communauté internationale n'accepte pas l'impunité pour les crimes les plus graves au regard du droit international. Cependant, ce message doit être suivi d'une mesure coercitive, en particulier l'arrestation de tous les accusés recherchés par la Cour. C'est pourquoi nous appelons tous les États et l'ONU à coopérer avec la Cour à cette fin.

Nous continuerons de nous intéresser particulièrement au travail du Conseil de sécurité. En même temps, nous nous attacherons bien entendu avec énergie à faire de l'Assemblée générale une instance mieux adaptée et plus importante du système des Nations Unies. À cet égard, ma délégation attend avec impatience de travailler sous la conduite du Président et de collaborer étroitement avec lui sur les questions prioritaires qu'il a identifiées.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Karel de Gucht, Ministre des affaires étrangères de la Belgique.

M. De Gucht (Belgique) : Nous vivons dans un monde toujours plus complexe, aux défis toujours plus divers. Les réactions isolées ne sont plus suffisantes. Face à cette complexité, l'ONU devrait être non seulement un rempart contre l'arbitraire dans les relations internationales, mais surtout l'instrument d'une réaction efficace. Je me réjouis de voir que le consensus à ce sujet va dorénavant grandissant.

Le changement climatique a été l'objet d'une rencontre au plus haut niveau. Un sommet du Conseil de sécurité vient pour sa part d'examiner la situation en Afrique. Outre la paix et la sécurité internationales, l'ONU est aujourd'hui confrontée à un large éventail de sujets. La lutte contre le terrorisme, les pandémies,

les droits de l'homme, le désarmement, les mouvements migratoires, l'environnement sont autant d'exemples de la diversité des champs d'action qui nécessitent un traitement multilatéral.

C'est avant tout dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité que le multilatéralisme a repris vigueur. J'en veux pour preuve les 18 opérations de maintien de la paix en cours et la centaine de milliers de Casques bleus déployés sur le terrain. La Belgique est le témoin direct de cette évolution depuis son accession, au début de 2007, au Conseil de sécurité; elle continuera de la consolider dans cette enceinte.

En Afrique, c'est au travers de l'ONU que la communauté internationale s'est investie activement dans la recherche d'une solution au Darfour, au Tchad et en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire.

En République démocratique du Congo, l'action de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a été cruciale dans le rétablissement de la paix et la mise sur pied d'institutions démocratiques. Le moment n'est pas venu de relâcher nos efforts. La situation fragile dans l'est de la République démocratique du Congo et la reprise des combats dans le Nord-Kivu font peser des risques considérables sur le processus de stabilisation de ce pays. Les conséquences humanitaires sont dramatiques. De plus, le fléau du recrutement d'enfants soldats prend une nouvelle ampleur. Comme l'a signalé le Secrétaire général, il nous faut de toute urgence une solution globale de la question, y compris dans sa dimension régionale, qui permettra aussi de mieux intégrer l'apport de la MONUC. Alors que les autorités congolaises préparent les élections locales, qui permettront de consolider la culture démocratique à travers le pays, il importe d'y apporter tout notre soutien. La Belgique continuera à mobiliser l'attention de la communauté internationale sur ce dossier important.

Au Soudan, nous devons impérativement progresser dans la recherche d'une solution politique pour le Darfour. J'encourage toutes les parties à mettre à profit la conférence de Tripoli pour identifier les objets du conflit tels que la répartition des richesses et le partage du pouvoir et à jeter les bases d'un accord durable. Le déploiement de la force de maintien de la paix devra s'accélérer, avec la pleine coopération du Gouvernement soudanais. En outre, nous devons

continuer à consolider la réconciliation entre le nord et le sud du pays.

Par ailleurs, cette dernière année, le rôle des organisations régionales s'est sensiblement développé dans la gestion des crises. L'Union africaine s'est investie tant en Somalie qu'au Darfour, où de nouvelles formes de coopération avec l'ONU se développent. La force hybride en est un exemple.

Quant à l'Union européenne, elle a soutenu les efforts de la MONUC en République démocratique du Congo. Elle contribuera également à la résorption de la crise humanitaire au Tchad et en République centrafricaine par l'envoi d'une force militaire en appui aux missions de l'ONU dans la région. La Belgique y participera. L'Union européenne a aussi développé une coopération étroite avec l'Union africaine, dont elle soutient les efforts de gestion de crises tout en veillant au renforcement de son efficacité. De façon générale, nous ne pouvons que saluer cet apport régional et la complémentarité croissante qui s'est instaurée entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne.

En ce qui concerne le Kosovo, il est en revanche regrettable que le Conseil de sécurité, en juin dernier, n'ait pu assumer sa responsabilité dans une question dont la solution est essentielle pour la paix et la stabilité en Europe. J'encourage vivement les deux parties à saisir l'occasion qui leur est donnée de parvenir à un compromis. Cette question est urgente. Le statu quo n'est pas une option. Nous le savons tous. Faute d'un accord entre les parties, l'Europe devra à son tour assumer ses responsabilités.

Au Moyen-Orient, la communauté internationale s'est mobilisée pour contribuer à la solution de la crise au Liban. En prolongeant d'une année le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), à laquelle la Belgique participe avec près de 400 militaires, elle a reconnu son apport à la résolution de la crise.

Mais le blocage politique actuel est préoccupant. Toutes les parties doivent faire montre de responsabilité. Les institutions doivent à nouveau fonctionner normalement, à commencer par l'élection du Président selon le processus constitutionnel et dans les délais prescrits, sans interférence étrangère. Le nouvel attentat, qui a coûté la vie au député Antoine Ghanem et à neuf autres personnes, montre à quel point l'impunité menace la stabilité du pays. La mise en place du Tribunal spécial pour le Liban témoigne du

soutien que le système multilatéral est prêt à apporter à la lutte contre cette impunité.

Dans le conflit israélo-palestinien, ni la poursuite des tirs de roquettes sur la population israélienne, ni la dégradation des conditions de vie des Palestiniens de Gaza ne sont acceptables. Les rencontres régulières entre les dirigeants palestinien et israélien constituent un développement encourageant, après tant d'années d'incompréhension et d'absence de dialogue réel. J'espère que des avancées concrètes pourront être enregistrées d'ici la réunion internationale prévue avant la fin de cette année. La Belgique soutiendra activement tout progrès dans le processus de paix.

Le Conseil de sécurité a récemment renforcé le mandat de l'ONU en Iraq. L'ONU peut en effet jouer un rôle clef en matière d'urgence humanitaire, de coopération régionale, et de réconciliation nationale. Mais son action sera tributaire des conditions de sécurité et il faudra qu'elle puisse véritablement compter sur le soutien que lui ont exprimé la communauté internationale, le Gouvernement Iraquien et ses voisins à l'occasion de la réunion du 22 septembre dernier.

Dans le dossier nucléaire iranien, la Belgique a dès le départ défendu une approche multilatérale. Nous devons en effet utiliser de manière résolue les mécanismes multilatéraux que sont l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le Conseil de sécurité, pour obtenir des résultats tangibles. Par le passé, l'Iran a manqué à ses obligations de transparence sur ses activités nucléaires. Pour rétablir la confiance et faire usage au mieux des capacités objectives de vérification de l'AIEA, il devra respecter entièrement les prescriptions de l'Accord de garanties généralisées et du Protocole additionnel. Les mesures demandées par les résolutions du Conseil de sécurité vont toutefois au-delà de ces prescriptions et visent à créer les conditions pour rétablir la confiance internationale à l'égard du programme nucléaire iranien. Le respect entier et immédiat de ces résolutions par l'Iran est une condition pour la reprise du dialogue, qui avait dû s'interrompre en 2005. Il en va aussi de la crédibilité du Conseil de sécurité.

En Asie, la mission de bons offices du Secrétaire général nous a permis de suivre de près la situation au Myanmar. Les récentes manifestations témoignent de la détermination de la population. Elles devraient enfin inciter le gouvernement à entamer un dialogue inclusif

en vue de restaurer la démocratie au Myanmar. Le recours à la violence est inadmissible.

Au-delà de la résolution des crises, des progrès se manifestent également en matière de consolidation de la paix. La communauté internationale doit rester vigilante. Le coût d'un désintérêt trop rapide dépasse toujours de très loin l'investissement dans la consolidation de la paix. Le succès réel de la Commission de consolidation de la paix sera jugé à l'aune de la stabilisation à long terme des pays dont elle traite actuellement, le Burundi et la Sierra Leone.

L'adoption récente de recommandations concrètes suite à la détérioration de la situation politique au Burundi témoigne de sa capacité accrue de réagir en temps réel aux événements qui risquent de compromettre la stabilisation des pays dont elle est saisie de la situation. Au Burundi, en effet, le dialogue doit à tout prix se poursuivre pour surmonter les blocages politiques qui entravent le bon fonctionnement des institutions et tous les efforts doivent être entrepris pour amener les Forces nationales de libération (FNL) à reprendre au plus tôt des négociations constructives avec le Gouvernement.

Trois des opérations de maintien de la paix les plus récentes et les plus coûteuses ont été déployées dans des pays où les conflits étaient alimentés par l'exploitation illégale des ressources naturelles : la République démocratique du Congo, le Libéria et la Sierra Leone. Cela illustre bien le besoin urgent de développer les mécanismes pour mettre fin au lien entre exploitation illégale des ressources naturelles et conflits.

Nous avons fait de cette problématique le thème de notre présidence au Conseil de sécurité en juin dernier et identifié diverses pistes d'action. Il faut, par exemple, renforcer la capacité du Secrétariat à traiter ces questions; préciser, le cas échéant, les mandats des opérations de maintien de la paix; cibler davantage l'action des comités de sanction; et consolider la mécanique des groupes d'experts. Nous entendons poursuivre dans les mois qui viennent nos efforts dans ce domaine qui touche tant à la sécurité qu'au développement, et espérons pouvoir compter sur votre appui.

L'attention que nous portons à la gestion des crises et à la consolidation de la paix ne peut diminuer l'importance que nous devons réserver à la diplomatie préventive. Je salue les initiatives du Secrétaire général dans ce domaine : le renforcement des capacités de

médiation de l'ONU ainsi que le rehaussement des mandats relatifs à la prévention du génocide et des atrocités de masse et à la responsabilité de protéger. Il nous faudra également opérationnaliser ce concept.

Les conflits affectent les populations civiles bien longtemps après la fin des hostilités. La prévention des conflits ne saurait négliger la sécurité humaine. Voilà pourquoi notre pays s'efforce de promouvoir un instrument international sur les armes à sous-munitions et pourquoi il soutient les négociations sur un traité sur le commerce des armes. C'est aussi pourquoi nous menons une action contre le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats.

La prévention des crises passe aussi par le développement. Il faut parvenir à offrir à chacun l'opportunité de choisir sa voie dans la dignité. À défaut, la frustration n'a souvent d'autre exutoire que la violence. Les objectifs du Millénaire pour le développement et la lutte contre la pauvreté restent donc un défi majeur.

Dans ce contexte, la Belgique accorde une importance particulière à la bonne gouvernance. Elle a organisé à Bruxelles en mars dernier, en coopération avec la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques, une conférence internationale portant sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Celle-ci a mis en lumière le potentiel dans ce domaine des partenariats triangulaires entre donateurs, pays bénéficiaires et secteur privé, qui reste à explorer, y compris pour l'ONU.

La pauvreté oblige aussi de nombreux migrants à quitter leur pays, faute d'autres choix. La Belgique a organisé, en juillet 2007, en présence du Secrétaire général de l'ONU, le premier Forum mondial sur la migration et le développement, une nouvelle occasion de démontrer notre ferme engagement multilatéral. Il y est apparu que la migration légale peut constituer une opportunité, tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination. En outre, le développement peut aussi favoriser une migration par choix plutôt que par nécessité, moyennant la bonne coopération entre les pays concernés. La Belgique assurera le suivi de cette initiative avec les Philippines, qui organiseront le deuxième Forum mondial en 2008.

Les droits de l'homme constituent l'un des piliers de notre sécurité collective. Il est essentiel de veiller à leur respect, en toutes circonstances. D'où l'importance que nous avons attachée en 2005 à une

réforme en profondeur de l'ancienne Commission des droits de l'homme. À ce stade toutefois, je suis au regret de constater que le nouveau Conseil ne répond pas à nos attentes. Un accord institutionnel a certes pu être conclu parmi les membres du Conseil des droits de l'homme en juin dernier à Genève, mais au prix de difficiles concessions. La capacité du Conseil de réagir sans tarder aux violations des droits de l'homme s'en trouvera compromise.

Le multilatéralisme refait surface. Il ne reste cependant qu'une méthode, pas un but en soi. Et cette méthode peut décevoir si elle ne permet pas d'engranger des résultats. Nous devons donc disposer d'un instrument qui permettra de l'animer et d'adapter l'ONU à l'environnement actuel. Les objectifs que nous souhaitons tous réaliser dépendent d'une organisation moderne bien adaptée, bien équipée et bien gérée. Il nous faudra, entre autres, consolider les bases d'un Secrétariat responsable et professionnel.

La cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies se révèle à cet égard aussi indispensable. L'exercice de réforme en cours pour renforcer la cohérence de l'action de développement de l'ONU sur le terrain a pour objectif essentiel de renforcer son efficacité au bénéfice des pays en développement.

Il est par ailleurs regrettable qu'au terme de longues années de débats, nous n'ayons pu progresser davantage dans la voie d'une réforme – pourtant indispensable – du Conseil de sécurité. Une nouvelle méthode de travail s'impose sans doute. Elle devrait nous permettre de sortir le débat de groupes de travail techniques à New York où il s'est enlisé et d'associer davantage les capitales et les niveaux politiques. Je suggère par conséquent de nommer un envoyé spécial de haut niveau pour la réforme du Conseil de sécurité, qui serait chargé de mener ces consultations et de nous faire une proposition.

Pour ma part, j'ai une nette préférence pour une formule qui consisterait dans un premier temps à adjoindre au Conseil de nouveaux sièges semi-permanents, sans modifier l'équilibre actuel entre membres permanents et non permanents. À terme, les permanents accepteraient de renoncer à leur droit de veto.

L'ONU doit servir l'intérêt général de la collectivité des États Membres, mais aussi des populations qu'ils représentent. Elle ne pourra réussir que si les États parviennent à transcender la somme de leurs intérêts particuliers. Il revient à chacun de nous

de faire preuve de la vision nécessaire pour mettre notre Organisation au service du bien commun.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'archevêque Dominique Mamberti, Secrétaire pour les relations avec les États du Saint-Siège.

M^{SR} Mamberti (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Saint-Siège voudrait saisir cette occasion pour féliciter M. Srgjan Kerim de son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session et attend avec intérêt de travailler avec lui. Dans le même temps, j'ai le plaisir de saluer le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et de lui souhaiter plein succès durant cette première session complète de l'Assemblée générale de son mandat.

Il y a moins d'une année, l'Assemblée générale a adopté le projet visant à rénover le Siège de l'ONU. Une telle rénovation matérielle semble rappeler de manière opportune aux États qu'il est nécessaire de se renouveler sans cesse afin d'atteindre les objectifs ambitieux qui ont inspiré la création de l'Organisation des Nations Unies.

Il y a 62 ans, l'ONU était créée afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre, de proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, de veiller au respect du droit international et de favoriser le progrès social dans une liberté universelle. Aujourd'hui, une fois encore, nous devons proclamer à nouveau ces valeurs pour faire entendre un « non » retentissant à la guerre et un « oui » tout aussi retentissant à la dignité humaine.

Le Préambule de la Charte des Nations Unies, en référence aux droits fondamentaux et à la dignité de la personne humaine, utilise le mot « foi », et le rattache au dialogue et à la coopération entre les nations. Il est ainsi affirmé qu'il existe quelque chose que l'on pourrait qualifier de vérité universelle et transcendante au sujet de l'homme et sa dignité naturelle, qui non seulement est préalable à tout acte politique, mais le détermine, pour qu'aucune idéologie du pouvoir ne puisse l'étouffer.

Cette dignité naturelle détermine aussi la juste mesure des intérêts nationaux, qui ne peuvent jamais être considérés comme étant absolus, et pour la défense desquels non seulement il n'est jamais bon de porter préjudice aux intérêts légitimes d'autres États, mais il

existe également une obligation de contribuer à promouvoir le bien commun de tous les peuples. Le respect de la dignité humaine constitue par conséquent le fondement éthique le plus solide de la recherche de la paix et de l'établissement de relations internationales correspondant aux véritables besoins et aspirations de tous les peuples de la Terre. C'est le fait d'oublier ce principe, ou de l'accepter partiellement et sélectivement, qui est à l'origine des conflits, de la dégradation de l'environnement et des injustices sociales et économiques.

Les attentats terroristes qui ont marqué le début du XXI^e siècle ont donné lieu à des conceptions pessimistes de l'humanité, fondées sur un prétendu affrontement des civilisations. Les gens réagissent parfois en revenant à des formes extrêmes de nationalisme, en justifiant le recours à la force, ou en relativisant les valeurs inextricablement liées à la dignité humaine, notamment le droit universel à la vie et à la liberté religieuse.

De nos jours, le binôme « culture et religion » est de plus en plus évoqué dans cette salle. Le Saint-Siège salue l'initiative que vous avez prise d'organiser le Dialogue de haut niveau sur l'entente et la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, qui se tiendra ici le 5 octobre sous l'égide du Président de l'Assemblée générale. En effet, le dialogue entre les peuples de cultures et religions différentes n'est pas un choix; c'est un élément indispensable à la paix et au renouvellement de la vie internationale.

Le Saint-Siège espère que l'intérêt accru des organes et institutions non religieuses va contribuer à un plus grand respect de la liberté religieuse de par le monde. De nos jours, le droit à la liberté religieuse continue d'être ignoré, et même violé, à certains endroits. De telles violations sont devenues un prétexte à de nombreuses autres formes de discrimination. Si les dirigeants religieux et les croyants veulent que les États et les sociétés les respectent et reconnaissent leurs religions comme de véritables instruments de paix, ils doivent eux-mêmes respecter la liberté religieuse; ils doivent montrer qu'ils s'engagent à promouvoir la paix et à rejeter la violence; ils doivent démontrer que la religion n'est pas, et ne doit pas, devenir un prétexte au conflit; ils doivent déclarer sans ambiguïté que promouvoir la violence ou mener la guerre au nom de la religion repose sur une contradiction flagrante.

L'humanité se trouvant actuellement à une croisée des chemins difficile, le recours à la force ne représente plus une solution durable. Il est important d'aider la Conférence du désarmement à trouver un moyen de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus d'une décennie, afin d'alléger les pressions auxquelles le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est de plus en plus soumis ces derniers temps, et de faire davantage reconnaître la valeur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La célébration, cette année, du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique est une excellente occasion de réaffirmer notre volonté d'assurer un avenir pacifique par le biais de mécanismes de non-prolifération des armes nucléaires, de la réduction et du démantèlement définitif des armes nucléaires existantes et de l'utilisation non discriminatoire, pacifique et sûre de la technologie nucléaire.

En outre, cette Organisation doit prendre des mesures supplémentaires en matière de maîtrise des armes dans le domaine des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre. Le Saint-Siège s'associe à tous les appels soulignant l'importance d'une démarche commune visant à combattre non seulement le trafic illicite de ces armes, mais également les activités connexes, telles que le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants et de matières premières précieuses.

Les munitions à fragmentation constituent un autre domaine important dans lequel le Saint-Siège appelle à une action sérieuse et efficace de la communauté internationale. Réagir rapidement à ce problème devient un impératif éthique compte tenu du lourd tribut payé en vies humaines, la majorité des victimes étant des civils, en particulier des enfants.

Cette Organisation a, à de multiples reprises, exprimé sa volonté de consacrer plus de ressources à la prévention des conflits, notamment dans le domaine de la médiation. À cet égard, le Saint-Siège s'intéresse particulièrement aux efforts déployés par le Département des affaires politiques pour créer une équipe permanente de spécialistes de la médiation dans le cadre de l'objectif du Secrétaire général qui est de faire davantage usage de ses bons offices pour prévenir les conflits. La multiplication des opérations de paix pourrait signifier que l'on n'a pas pu empêcher les situations de conflit de se transformer en conflits armés de grande envergure, mais cela est aussi un signe de la

confiance que la communauté internationale témoigne aux mécanismes de l'ONU et à leur coopération avec des organismes régionaux. Dans ce contexte, nous envisageons avec plaisir le jour où les efforts de maintien de la paix au Darfour seront pleinement opérationnels.

Je voudrais rappeler la contribution de l'ONU à une solution juste et finale aux conflits qui provoquent depuis trop longtemps des bains de sang au Moyen-Orient. Il est impérieux que tous les États Membres fassent montre d'un engagement renouvelé à l'égard du processus de pacification et de reconstruction de l'Iraq qui souffre depuis longtemps, reconstruction plus morale et politique qu'économique. Il faut une volonté renouvelée de trouver, par le biais du dialogue, une solution au conflit entre les Israéliens et les Palestiniens, qui soit à même de reconnaître les attentes légitimes de chaque partie.

Il faut une volonté renouvelée de veiller à ce que le Liban continue à être un pays libre et indépendant, une société démocratique faite de cultures et de confessions multiples, équitable et respectueuse de tous les peuples et des diverses tendances qui la composent, telle une maison commune ouverte aux autres. Cela est particulièrement nécessaire dans la période cruciale actuelle qui précède l'élection du nouveau chef de l'État.

Enfin, je ne peux pas ne pas évoquer ce qui se passe au Myanmar, qui retient actuellement l'attention de l'Assemblée générale et de toute la communauté internationale, et suscite l'inquiétude. Je tiens à réitérer l'appel lancé hier par le Pape Benoît XVI; que le dialogue, la bonne volonté et des qualités humaines permettent de dégager rapidement une solution à la crise pour le bien du pays et pour assurer un avenir meilleur à tous ses habitants.

La création, il y a deux ans, de la Commission de consolidation de la paix reposait sur la conviction qu'il ne suffit pas de mettre fin aux guerres, mais qu'il est également nécessaire d'aider à reconstruire les vies et le tissu social et institutionnel. Actuellement, la plus grande épreuve à laquelle doit faire face la communauté internationale consiste à donner à la Commission de consolidation de la paix le mandat et les moyens de montrer sur le terrain qu'elle est en mesure de gérer et d'appuyer avec succès la transition difficile de la guerre et de la souffrance vers la paix et le développement.

Nombre des problèmes actuellement attribués presque exclusivement aux différences culturelles et religieuses puisent leur origine dans une injustice économique et sociale. Être à l'abri du besoin, de la maladie, de la faim et de l'ignorance est la condition préalable nécessaire à un dialogue serein des civilisations. Il y a quarante ans, dans son encyclique *Populorum Progressio*, le Pape Paul VI a dit que le développement est le nouveau nom de la paix. Le Saint-Siège est préoccupé par l'incapacité des pays riches d'offrir aux pays pauvres, en particulier aux pays africains, des conditions financières et commerciales propres à promouvoir leur développement durable.

Je salue la Réunion de haut niveau sur le changement climatique qui s'est tenue ici le 24 septembre. Le Saint-Siège tient à souligner une fois encore l'impératif moral qui incombe à chacun d'entre nous de préserver l'environnement – notre bien commun fondamental.

Nous approchons du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et pourtant nombreux sont ceux qui n'en ont jamais entendu parler ou bénéficié. Ces droits ne s'appuient pas sur la simple volonté d'êtres humains, sur la réalité de l'État ni sur les pouvoirs publics; ils sont en fait ancrés dans les exigences objectives que la nature impose à l'homme.

L'essentiel de notre travail dans ce contexte consiste à garantir partout le respect du droit à la vie. Ce droit fondamental doit être protégé depuis la conception jusqu'à la mort naturelle. Par conséquent, nous devons œuvrer pour stopper et renverser la culture de mort adoptée par certaines structures sociales et juridiques qui essaient de rendre acceptable la suppression de la vie en la déguisant en service médical ou social. En ce sens, l'abolition de la peine de mort doit aussi être vue comme une conséquence du respect intégral du droit à la vie.

La quête légitime d'égalité entre les hommes et les femmes produit des résultats positifs. Néanmoins, des inégalités persistent en bien des endroits dans l'exercice des droits fondamentaux de l'homme. Cela entraîne une déchirure dans le tissu social et aboutit à la chosification et à l'exploitation des femmes. La revendication de l'égalité doit s'accompagner de la conscience que celle-ci va de pair avec la reconnaissance à la fois de la différence et de la

complémentarité entre hommes et femmes, qu'elle ne met pas en péril et contredit encore moins.

Le Saint-Siège attend avec intérêt la réunion commémorative de haut niveau sur la suite à donner aux conclusions de la session extraordinaire consacrée aux enfants, réunion prévue les 11 et 12 décembre 2007. Ce sera l'occasion de recentrer notre action en faveur des enfants et de redoubler d'efforts pour promouvoir leurs droits, mettre fin à la violence dont ils sont victimes et aider les familles.

La foi dans la dignité humaine exige que le problème des migrations soit abordé dans le contexte des droits de l'homme, de la famille et des enfants. S'il est essentiel de lutter contre la traite des êtres humains et légitime de vouloir combattre l'immigration clandestine, on ne saurait pour autant justifier des mesures qui mettent des vies en danger ou portent gravement atteinte à la dignité humaine et aux droits de l'homme. Le Saint-Siège se félicite de l'élan imprimé par la première réunion du Forum mondial sur les migrations et le développement, qui s'est tenue à Bruxelles en juillet, et nous attendons avec impatience de nouveaux progrès dans ce domaine.

Nous devons continuer de veiller à ce que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme soient effectivement combinés et qu'ils se renforcent mutuellement, afin de montrer à la communauté internationale que la rénovation du Siège de l'Organisation des Nations Unies n'a pas uniquement une dimension physique, mais constitue aussi un renouveau des idéaux et intentions de l'Organisation. Or, pour que ce renouveau s'étende vraiment à l'ensemble de l'ONU, il faut que toutes les nations du monde puissent en être fières.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de continuer, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/INF/62/4, qui contient le programme de travail de l'Assemblée et le calendrier des séances plénières pour la période allant d'octobre à décembre 2007, et qui a été distribué sur chaque bureau. J'informe les Membres que l'inscription sur la liste des orateurs pour les points dont la liste est donnée dans le document A/INF/62/4 est ouverte.

La séance est levée à 13 h 35.